



Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Sommaire

Préambule

Rappels sur la présentation du budget et sur le Débat d'Orientation Budgétaire

PARTIE I : LE CONTEXTE

International / National / Projet Loi de Finance 2017
Local

PARTIE II : RETROSPECTIVE 2016

Résultats consolidés
L'Épargne
Fonctionnement : Vision globale du Fonctionnement / Recettes et
Dépenses/ Les Taxes
Investissement : Dépenses et Recettes
La Dette

PARTIE III : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

PARTIE IV : PROSPECTIVES BUDGETAIRES 2017

Fonctionnement : Recettes et Dépenses
Investissement : Dépenses / PPI (Plan Pluriannuel d'investissement)
Recettes
La Dette

PARTIE V : BUDGETS ANNEXES

PARTIE VI : CONCLUSION

Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », repris dans l'article L2312-1 du code générale des collectivités territoriales, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre, ce rapport doit aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site de la ville.

I. LE CONTEXTE

A. INTERNATIONAL et NATIONAL

a) Aperçu de l'environnement macro-économique :

- *Situation économique mondiale et Zone euro :*

Depuis fin 2014, la croissance mondiale et celle de la zone euro avaient renoué avec la croissance, favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêts.

Or, si la dynamique de croissance n'est pas remise en cause, elle est néanmoins révisée à la baisse pour 2016 et 2017, où elle devrait atteindre respectivement **2,9** et **3,1** %.

Le ralentissement touche en premier lieu les pays émergents avec une baisse de la croissance chinoise qui se confirme et s'accroît. Le ralentissement de la demande chinoise pèse sur le commerce mondial et contribue à la faiblesse du prix du pétrole, ce qui accroît en retour les difficultés des pays producteurs de pétrole et de matières premières.

La zone euro qui a connu une croissance modérée en 2016 de **1,7**% en moyenne devrait connaître un ralentissement en 2017 pour baisser à **1,5**%, malgré une très légère inflation selon les dernières analyses économiques. Les facteurs en cause sont notamment le vote du Royaume-Uni en faveur de la sortie de l'union européenne (Brexit) en juin 2016, une croissance plus faible que prévue aux Etats-Unis en 2016 et des perspectives plus sombres que dans le passé : une démographie défavorable, la dette, le taux de chômage élevé et un secteur bancaire détérioré hérité de la crise dans certains Etats membres.

Selon les experts de la BCE, la hausse de l'inflation de la zone euro qui atteindrait en moyenne **0.3%** en 2016 contre un taux quasi-nul en 2015, devrait se poursuivre de manière progressive mais reste bien inférieure à l'objectif de **2%** fixé par la BCE. Ainsi, la plupart des 19 pays de la zone euro devraient enregistrer un ralentissement de leur croissance en 2017, selon le FMI.

*Résumé : Croissance modérée au niveau monde, en baisse en zone euro.
Inflation en légère progression.*

- *France :*

La France devrait conserver en 2017 le taux de croissance de **1,3%** qui était le sien en 2015 et en 2016, voire l'augmenter légèrement au taux de **1,5%**.

Ainsi, après trois années de croissance faible, l'activité a légèrement rebondi depuis 2015 en France compte tenu des facteurs extérieurs suivants : prix du pétrole bas, dépréciation de l'euro, nouvelle baisse des taux d'intérêt à des niveaux historiquement faibles, réduction des charges salariales des entreprises.

La croissance française a ainsi profité de la consommation des ménages, favorisée par les gains de pouvoir d'achat induits par la baisse du prix du pétrole et l'investissement total, qui avait commencé à se redresser en 2015 a été stimulé par les taux d'intérêt historiquement bas et la prolongation de

mesures publiques ciblées et ce en dépit du ralentissement du commerce mondial.

Par ailleurs, cette reprise de la croissance s'explique par les mesures de politique économique en faveur de l'emploi et de la compétitivité mises en oeuvre depuis quatre ans. Les réformes structurelles et les mesures de baisse du coût du travail et de la fiscalité ont un effet soutenu et continueront de soutenir le potentiel de croissance et la compétitivité de notre économie.

Pour 2017, les effets positifs de la baisse du prix du pétrole sur le pouvoir d'achat des ménages s'essouffleraient, d'autant plus que les prix du pétrole repartent à la hausse ; la consommation des ménages ralentirait, malgré une légère baisse du taux d'épargne ; l'investissement des entreprises continuerait d'être soutenu par la faiblesse des taux d'intérêt, la progression de l'activité et l'épargne des entreprises, malgré un taux d'endettement élevé.

L'investissement des ménages continuerait à bénéficier de facteurs favorables jusqu'en 2017 (prêt à taux zéro, dispositif Pinel, taux bas). Toutefois, cette reprise resterait temporaire en raison de facteurs structurels qui freinent l'investissement logement à moyen terme (démographie des ménages).

L'investissement public, qui a rebondi en 2016 après une nette diminution en 2015, contribuerait positivement à la croissance de 2017 à 2019, en progressant un peu plus vite que le PIB.

Après s'être établie à un niveau faible en 2016 à **0,4%**, l'inflation se redresserait progressivement pour atteindre **1,2%** en 2017 puis **1.4%** en 2018.

Résumé : Légère augmentation de la croissance et reprise de l'inflation pour La France.

b) Incidences du Projet de Loi de Finances 2017 pour les collectivités :

1) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités :

Les concours de l'Etat aux collectivités territoriales sont très majoritairement financés par l'intermédiaire de prélèvements sur recettes, évalués à 44,2 milliards d'euros pour 2017 contre 47,1 milliards d'euros en 2016. Cette baisse traduit la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques (CRFP) décidée dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'économies de 50 milliards d'euros sur la période 2015-2017. Elle porte principalement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF).

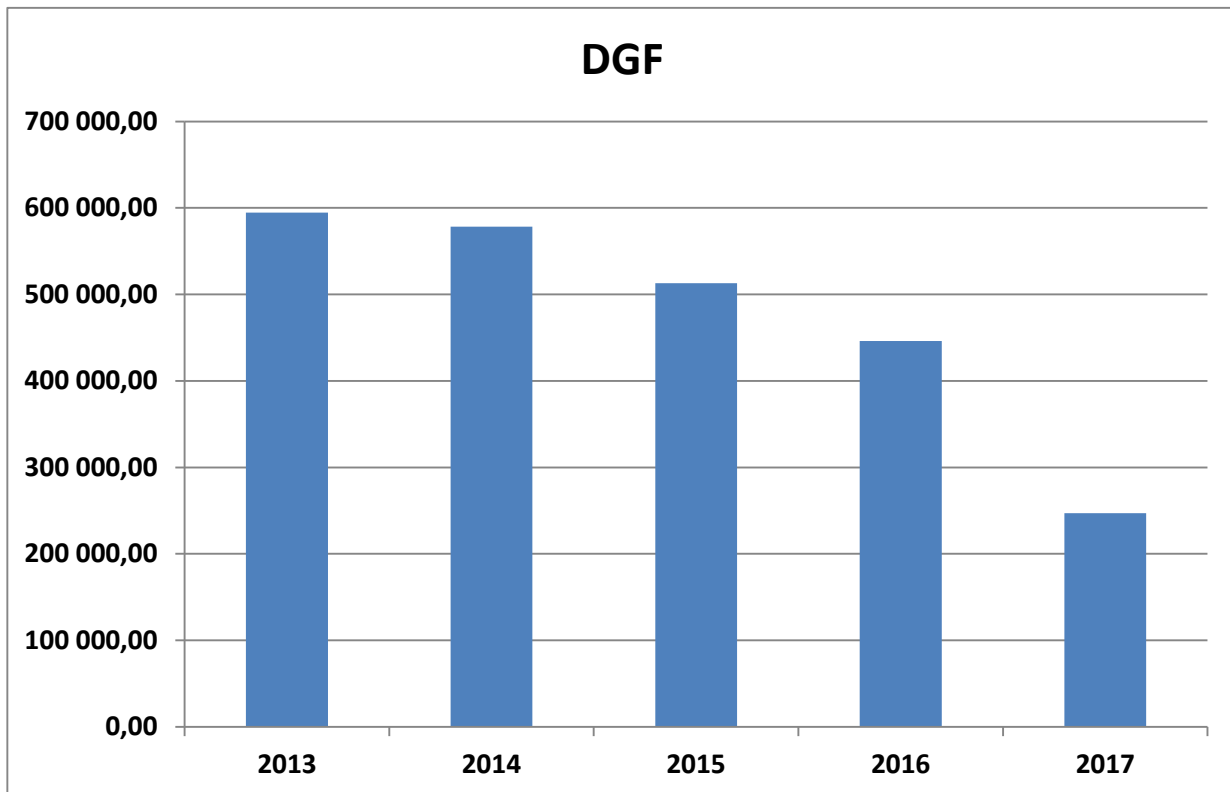
Actuellement, la dotation forfaitaire, composante principale de la DGF des communes, comprend cinq composantes :

- une dotation de base : montant fonction du nombre d'habitants de la commune (de 64,46 € par habitant pour les communes de moins de 500 habitants à 128,93 € pour les communes de plus de 200 000 habitants).
- une dotation « superficie » : montant fonction de la superficie en hectare de la commune (3,22 € par hectare et 5,37 € pour les communes de montagne)
- une part « compensations » qui correspond à l'ancienne compensation part salaires de la taxe professionnelle (TP) et à la compensation des baisses de dotation de compensation de la TP (DCTP) supportées par certaines communes entre 1998 et 2001
- un complément de garantie visant à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;
- une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

Pour rappel, la DGF, principal concours financier de l'Etat aux collectivités, ne fait plus l'objet d'indexation (que ce soit sur l'inflation prévisionnelle ou sur la croissance du Produit Intérieur Brut) depuis 2010. De 2011 à 2013, l'enveloppe des dotations de l'Etat a été gelée avant une première diminution en 2014 de **1,5** Milliards d'€ puis à compter de 2015 de **3,67** Milliards d'€ par an.

Cependant, pour 2017, la contribution au déficit de l'Etat est divisée par 2 pour le bloc communal à hauteur de **1** Milliards d'€ au lieu des 2 Milliards d'€ initialement prévus.

Pour 2017, il est donc prévu une nouvelle baisse de la DGF qui évoluerait, pour Grisolles de la manière suivante :



Par ailleurs, afin de la rendre plus lisible, moins complexe et plus efficace en termes de péréquation, une réforme majeure de la DGF du bloc communal avait été engagée pour une application en 2017. Or, la réforme d'ensemble de la DGF a été reportée et sera inscrite dans un texte spécifique à l'automne 2017 et seuls des ajustements de plusieurs dispositifs concernant la DGF seront mis en œuvre dès 2017.

2) La péréquation renforcée

La progression et le recentrage des dotations de péréquation verticale intégrées à la **DGF** permettent de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles. Ainsi :

- La dotation nationale de péréquation (**DNP**) est maintenue comme en 2016 dans l'attente de la réforme d'ensemble de la DGF ;
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (**DSU**) est réformée avec un resserrement sur un nombre plus réduit de communes, une modification de la répartition de la hausse annuelle et de la composition de l'indice DSU ;
- La dotation de solidarité rurale (**DSR**) est conservée dans l'attente de la réforme d'ensemble de la DGF ;

- Le dispositif d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes dépassant un certain seuil de potentiel fiscal est aménagé afin de financer la hausse de la DSU et de la DSR.

GRISOLLES devrait percevoir une DSR d'environ 316 000 € en 2017.

En matière de péréquation horizontale, la montée en puissance du fonds de péréquation intercommunal et communal (**FPIC**) se poursuit. Ce fonds assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Ceci s'est traduit pour GRISOLLES par une hausse du FPIC de 25570 € en 2015 à 43679 € en 2016.

Pour 2017 les incertitudes sont liées au vote du budget de la nouvelle Communauté de communes (GSTG)

3) La stabilisation du taux de Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)

Principal concours en investissement, le fonds de compensation pour la TVA (**FCTVA**) correspond au « remboursement de la TVA » facturée sur les dépenses réelles d'investissement réalisées l'année précédente.

Le FCTVA, estimé à 5,524 milliards d'euros en 2017, est en baisse de 9% par rapport à 2016 compte tenu de la baisse des investissements.

Cependant, le taux est maintenu à 16,404% comme en 2016.

Les collectivités comme la commune percevront en 2017 pour la première fois, du **FCTVA** sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie.

4) La reconduction du fonds de soutien à l'investissement local

D'un montant de 423 millions € en 2015, la dotation budgétaire de soutien de l'État à l'investissement local a été renforcée avec la création d'un fonds doté d'1 milliard € en 2016 et est reconduit en 2017 avec un fonds doté de 1,2 milliard d'€, dont :

- 600 millions € consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et les EPCI, distribués par les préfets : projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles.

- 600 millions € dédiés au soutien des projets des territoires ruraux.

5) La reconduction du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a institué un fonds spécifique de soutien aux communes ayant mis en oeuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2013 ou 2014.

Le fonds pour la rentrée 2016-2017 est attribué de la manière suivante : 50 € par élève +40 € pour les collectivités éligibles à la DSR cible (cas de la commune)

6) *Les autres mesures*

Afin d'aider les collectivités locales dans leur participation à l'effort de redressement des finances publiques, les charges des collectivités liées à leur contribution au CNFPT ont été allégées en 2016 en passant de 1% à 0,9% et pour 2017, cette baisse est maintenue.

Les hausses de la valeur du point **+0.60%** au 1/02/2017 et la poursuite de celles des charges patronales et salariales

7) **Les recettes fiscales : une très faible revalorisation des bases fiscales**

Les valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux connaîtront une revalorisation très faible pour 2017 de **0,4 %** (1% en 2016). Toutes les propriétés, bâties et non bâties, immeubles industriels, sont concernées.

Ce taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond à l'inflation constatée en 2016.

B. LE CONTEXTE LOCAL

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) au 1er janvier 2017.

Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE). Il peut s'agir de zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

Suite à la fusion de la CCTGV avec les 2 communautés de communes de Verdun et Montech, qui devient au 1^{er}/01/2017, La Communauté de Communes Grand Sud Tarn Et Garonne (CCGSTG), et a opté pour le passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Toutes les composantes de la **fiscalité professionnelle** : CET (CVAE + CFE), IFRER, TASCOT, taxe additionnelle au FNB ainsi que la part compensation salaires intégrée dans la DGF seront perçus par la CCGSTG.

La commune percevra en 2017 pour la 1^{er} fois une attribution de compensation calculée sur la base des produits en perçus en 2016.

Calcul des attributions de compensation de droit commun =

Produit de CFE + Produit de CVAE + Produit d'IFER, TAFNB, TASCOT + Compensation part salaires + Autres compensation liées à la TP = **Attributions de compensation des communes soit 986 000 € pour Grisolles**

Les attributions de compensation ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de fiscalité professionnelle unique, étant entendu que le groupement ne compense que le montant historique des produits de fiscalité professionnelle perçus par la commune l'année précédant celle de première application de ce régime fiscal. Elles ne peuvent donc être indexées et ne peuvent être modifiées ultérieurement en dehors des cas prévus par la loi

La CCGSTG peut être amené à recalculer le montant des attributions de compensation attribuées à ses communes membres :

- Lorsque, dans le cadre d'un transfert de compétences ou de modification de l'intérêt communautaire, il est procédé à un nouveau transfert de charges des communes membres en direction de l'EPCI, le montant des attributions de compensations octroyé aux communes doit être recalculé à la baisse dans les mêmes conditions que lors de la fixation initiale
- Lorsqu'une diminution des bases imposables réduit le produit global disponible des impositions fixées par l'EPCI (CFE, CVAE, IFR, TASCOT et TAFNB) le conseil communautaire, statuant à la majorité simple, peut alors décider de réduire le montant initial des attributions de compensation qu'il verse à ses communes membres.

*Le PLF 2017 entérinant la baisse des dotations, la commune sera confrontée à **une baisse des recettes de fonctionnement.***

Autres éléments à prendre en compte :

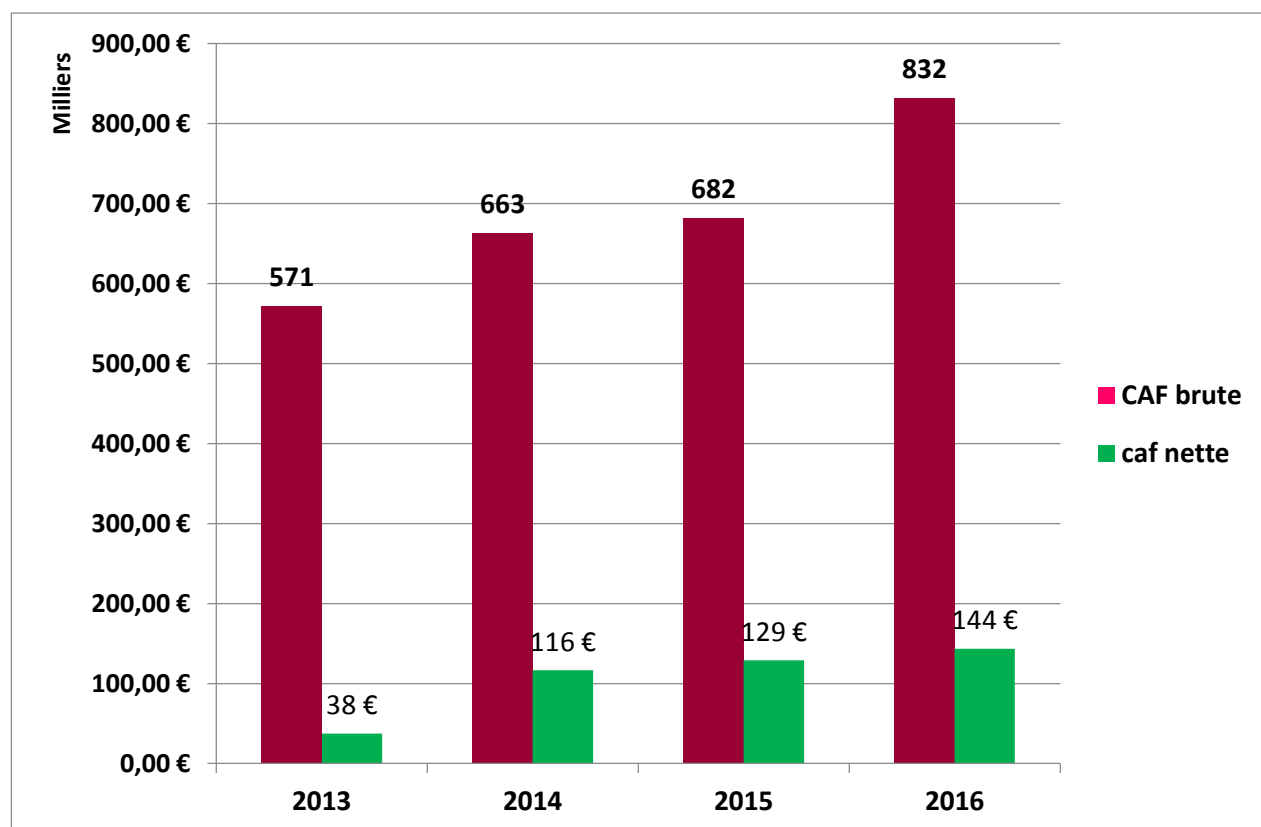
- L'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics
- La pérennisation du fonds d'amorçage des rythmes scolaires
- Instruction des CNI par les mairies équipées de dispositif de recueil
- Poursuite de la dématérialisation des procédures comptables
- Les opérations programmées dans le mandat :
 - ✓ construction complexe multi sports
 - ✓ rénovation de la halle
 - ✓ Travaux d'aménagement de la place du coq et création d'un jardin de curé
 - ✓ étude du schéma directeur du réseau pluvial
 - ✓ participation Salle 30x20 : solde du versement

II. RETROSPECTIVE 2016

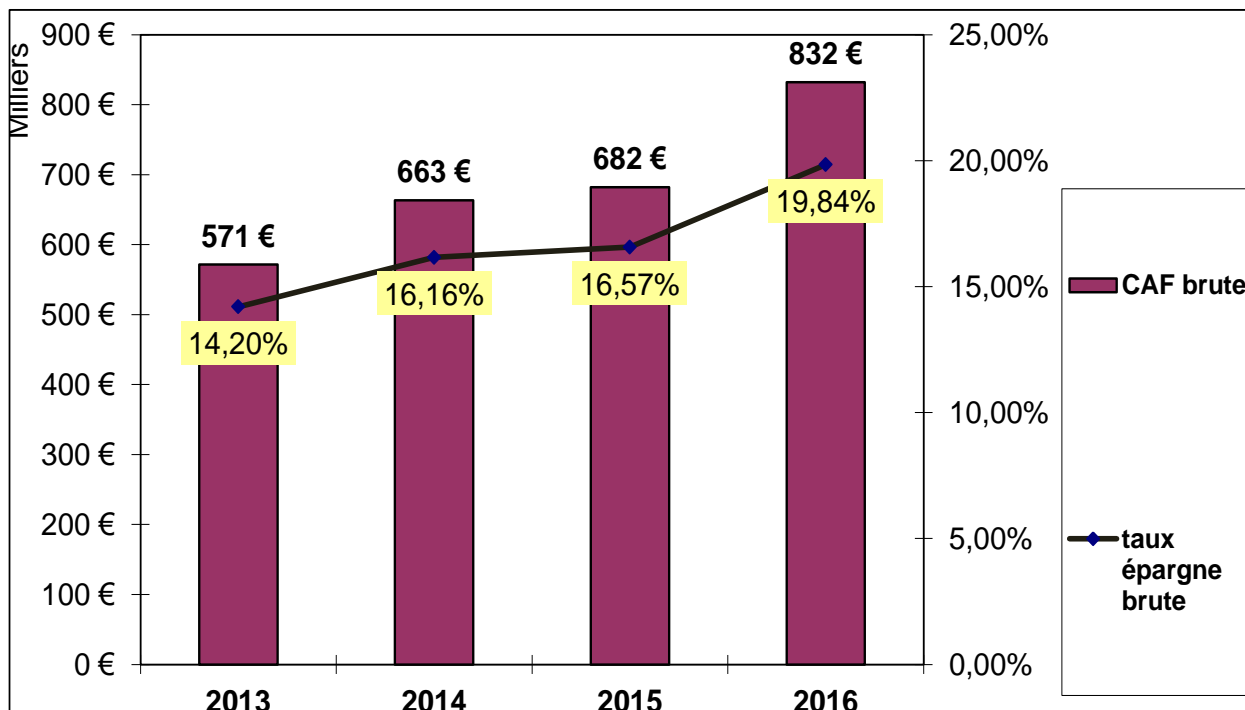
A. Les résultats consolidés / Comptes administratifs (CA)

BUDGET PRINCIPAL	dépenses	recettes	total	résultat reporté de 2015	solde	Restes à réaliser	résultat global
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 749 438,28 €	4 542 834,33 €	793 396,05 €		793 396,05 €		793 396,05 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 722 895,63 €	2 310 422,45 €	-412 473,18 €	-116 930,24 €	-529 403,42 €	-35 051,19 €	-564 454,61 €
							228 941,44 €
BA ZAC BOULBENE	dépenses	recettes	total	résultat reporté de 2015	solde	Restes à réaliser	résultat global
SECTION DE FONCTIONNEMENT	672 750,85 €	672 750,85 €	0,00 €	23 651,25 €	23 651,25 €		23 651,25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	689 710,85 €	672 750,85 €	-16 960,00 €	39 959,15 €	22 999,15 €		22 999,15 €
							46 650,40 €
BA 12 LOGEMENTS	dépenses	recettes	total	résultat reporté de 2015	solde	Restes à réaliser	résultat global
SECTION DE FONCTIONNEMENT	28 519,68 €	57 239,06 €	28 719,38 €	24 590,00 €	53 309,38 €		53 309,38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	24 000,18 €	25 619,52 €	1 619,34 €	-51,24 €	1 568,10 €		1 568,10 €
							54 877,48 €
CONSOLIDATION	dépenses	recettes	total	résultat reporté de 2015	solde	Restes à réaliser	résultat global
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 450 708,81 €	5 272 824,24 €	822 115,43 €	48 241,25 €	870 356,68 €	0,00 €	870 356,68 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 436 606,66 €	3 008 792,82 €	-427 813,84 €	-77 022,33 €	-504 836,17 €	-35 051,19 €	-539 887,36 €
							330 469,32 €

B. L'épargne de la collectivité (budget principal)



les Capacités d'autofinancement (**CAF**) brutes et nettes connaissent une **croissance soutenue** depuis 2013 mais en raison de l'endettement de la commune, la **CAF nette** est **insuffisante** pour financer les **investissements** et la commune doit chercher des sources de financement externes : dotations, subventions, FCTVA ,emprunt...

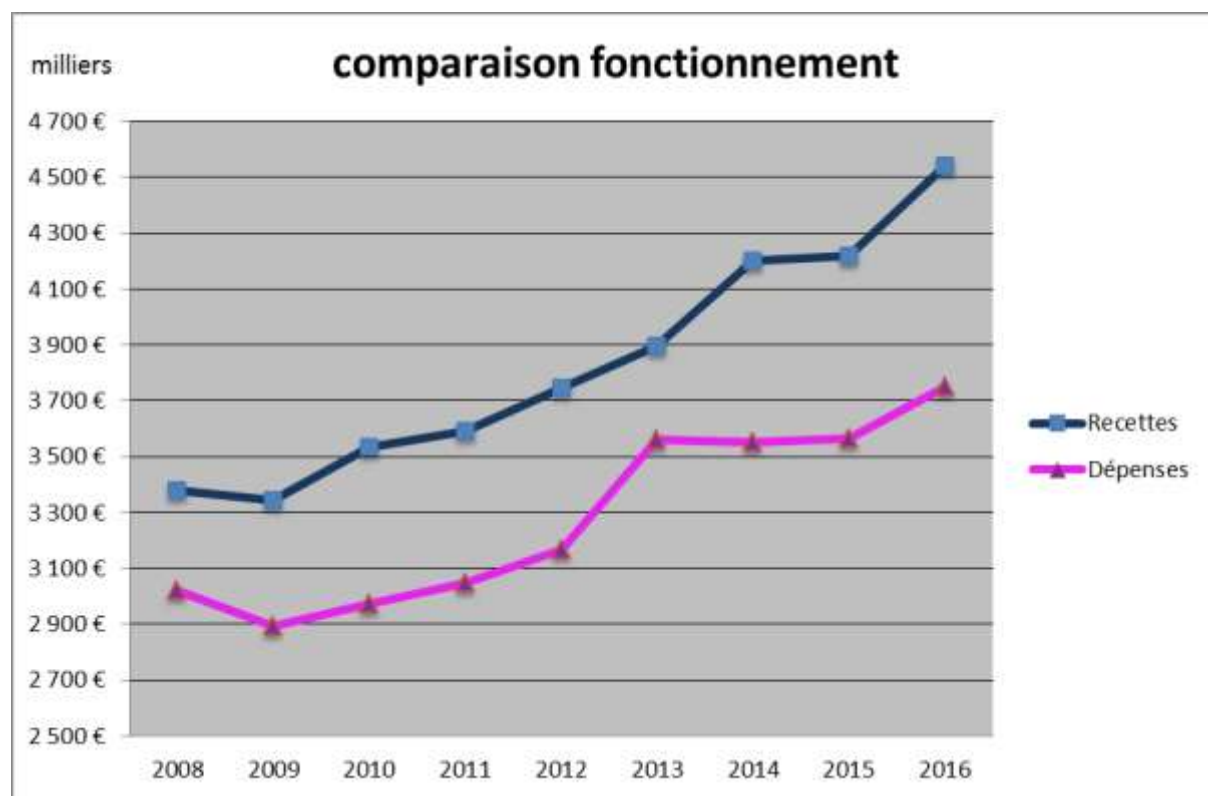


Le taux d'épargne brute (**épargne brute / recettes réelles de fonctionnement**) : ce ratio, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de la section de fonctionnement, permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre. L'expérience démonte qu'un seuil critique se situe autour de 10-12%. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.

Le taux d'épargne brute, en croissance depuis 2014 indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir et rembourser la dette (ayant servi à investir).

C. LE FONCTIONNEMENT 2016

1) Le fonctionnement du budget principal

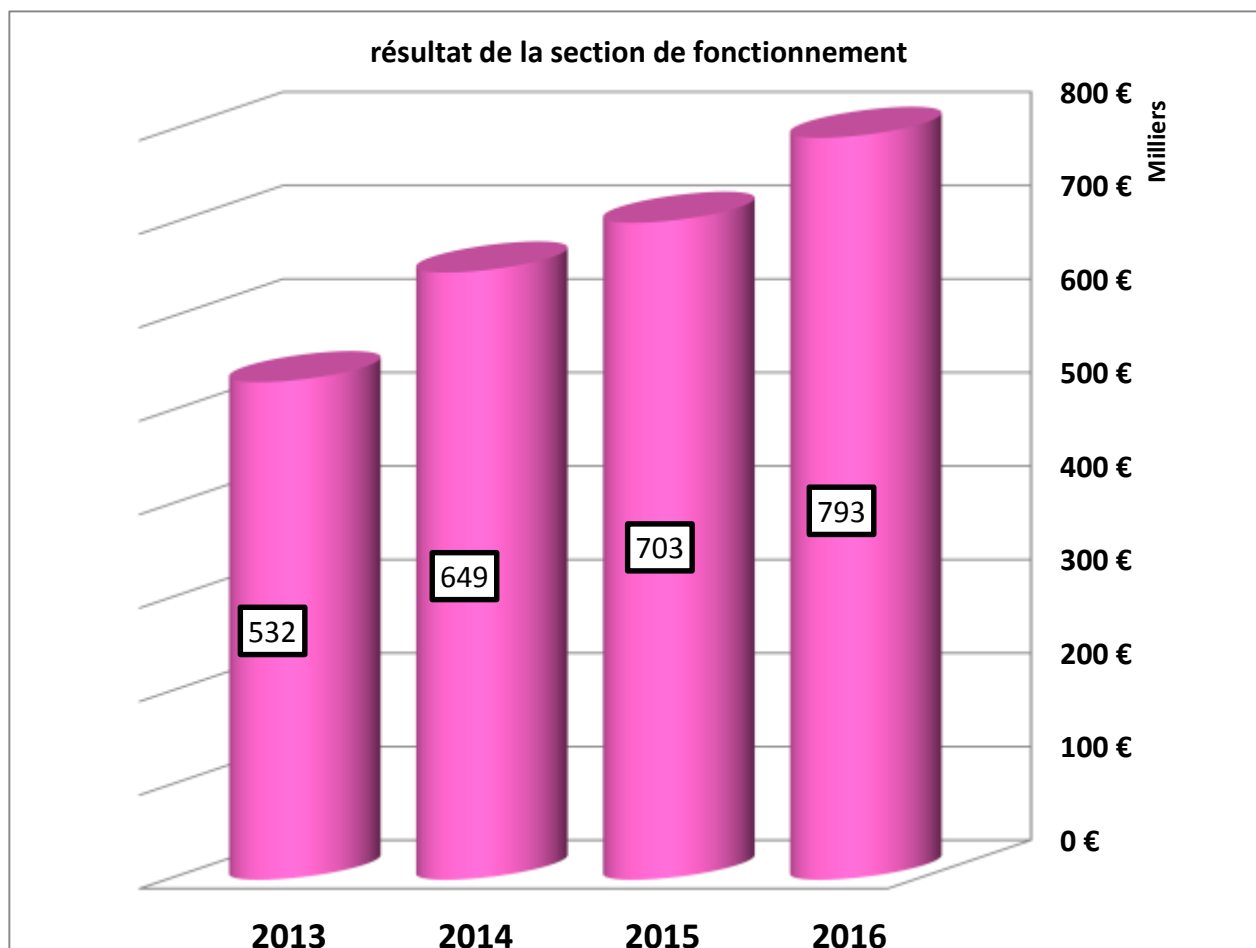


Les courbes jusqu'en 2012, restent en parallèle, ensuite, excepté en 2013, les courbes montrent une tendance à l'inverse de nombreuses autres collectivités puisque les recettes ont tendance à croître légèrement plus que les dépenses. Finalement, « l'effet ciseau » est évité * malgré la baisse des dotations depuis 2014.

Les transferts de compétence, la dynamique des bases des taxes, la volonté de maîtrise des dépenses et la conjoncture favorable des taux d'intérêts expliquent cette situation favorable.

**l'effet ciseau, c'est-à-dire la baisse des recettes conjuguée à une augmentation des dépenses, données issues du site <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes>*

Résultat de fonctionnement

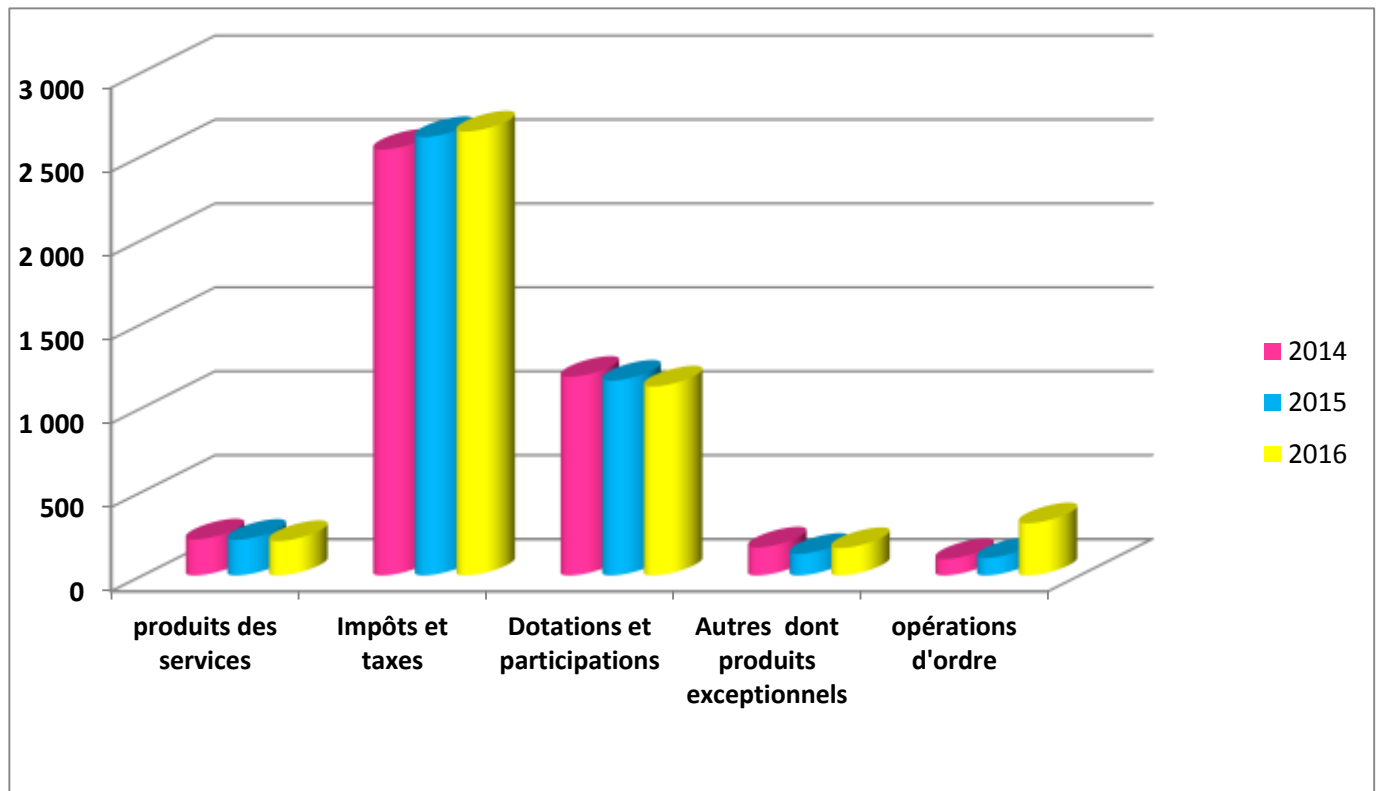


Le résultat de la section de fonctionnement est égal au solde des recettes et des dépenses de fonctionnement.

Il est en progression de 49% depuis 2013.

2) les recettes de fonctionnement : 4 542 834,33 €

La principale ressource demeure la fiscalité directe



Recettes globales + 7.65 % par rapport à 2015

Recettes réelles de fonctionnement (RRF) + 2.82 % par rapport à 2015

Les recettes réelles hors recettes exceptionnelles ont baissé de **-0.85%** par rapport au CA 2015

a) Cette situation s'explique car certaines recettes sont aléatoires et/ou non significatives d'une année sur l'autre, comme :

Les opérations d'ordre qui sont en augmentation :

- Les travaux en régie : **+67.26 %** par rapport au CA 2015

Les atténuation de dépenses (0.5% des recettes)

Remboursement de charges de personnel : maladie AT

Les recettes exceptionnelles (Sinistres cessions...) : en 2016 la cession de l'ancienne caserne pour 150 000 €

- Les écritures de cession de l'ancienne caserne : **185 471.96 €**
- Neutralisation amortissement + reprise provision

b) Les autres recettes :

- ✓ **Chapitre 70 produits des services** : qui représentent 4.50% des recettes sont en légère baisse :-**3.70%** par rapport à 2015

La diminution est surtout due la perte de la régie école de musique en année pleine (transfert de compétence au 1/09/2015).

Les autres recettes augmentent :

- la régie du restaurant scolaire (qui représente 71% du chapitre) augmente de **1,30%** grâce à la fois à la modification du calcul tarifaire mais aussi au nombre de repas .

- La part des recettes entre collectivités :

Remboursement de personne : 1 agent payé par commune mis à disposition du CCAS à partir de 2016

Remboursement de mises à disposition et interventions à CCTGV en année pleine en 2016

- ✓ **Chapitre 73 impôts et taxes** ,la recette principale , soit 58% des recettes globales et 62% des RRF évoluent de **+1.26%** par rapport à 2015

Les 3 taxes ménages (TH, TFB et TFNB) +CFE représentent en 2016 : 42% des recettes globales .

Elles augmentent respectivement de **+0.06% et +0,11%** en 2016 malgré la dynamique et l'augmentation des bases de **1%**.En effet cette hausse a été atténuée par la mesure sur la TH (cf partie sur les taxes)

La principale augmentation est due au FPIC non prévue en 2016 et supérieur à 2015 : **43 679 €** (27 570 € en 2015).

- ✓ **Chapitre 74 : dotations et participations** , 25% des recettes globales et 26.60% des RRF, **diminuent de -2.97%** par rapport à 2015.

Comme attendu, les dotations sont globalement en baisse par rapport à 2015

- Baisse de la DGF -13.05%

- Baisse des allocations compensatrices : - 12%

- Fin de la de Compensation perte CET

Malgré des augmentations :

- .Augmentation DSR 11.92%

- .Augmentation DNP 20.00%

- .Augmentation DMTO 11.62%

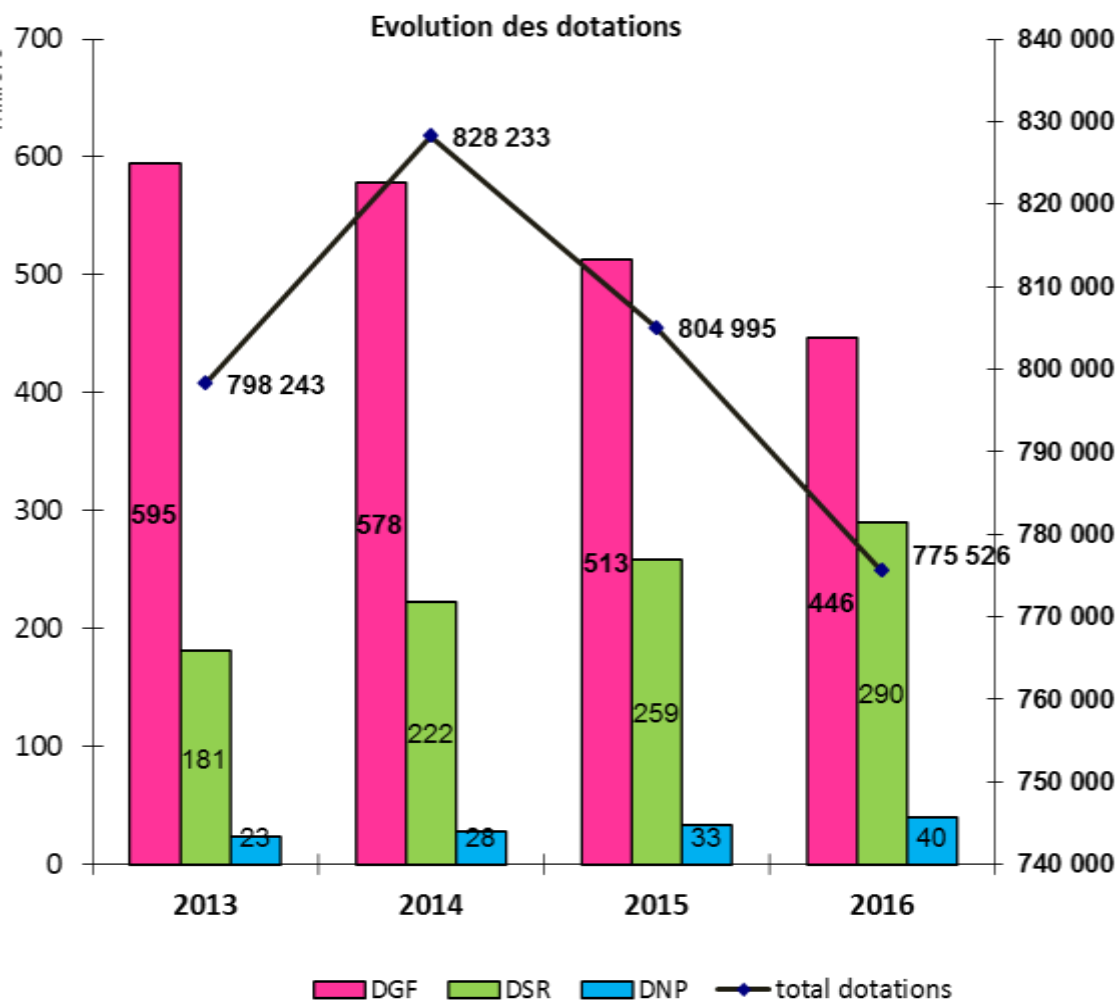
- .Régularisation de recettes : SDE , dotation de recensement

la baisse des concours financiers de l'état entraîne une modification de la structure des recettes :

La DGF représente 39.6% du chapitre 74 alors qu'en 2013, elle représentait 50.6%.

L'augmentation des autres recettes, DNP DSR... ne compense pas cette perte.

La DSR représente 25% du chapitre alors qu'en 2013, elle représentait 15%.



- ✓ **Chapitre 75- charges de gestion courante**, soit 1.5% des recettes **baisse de 3.42%** par rapport à 2015

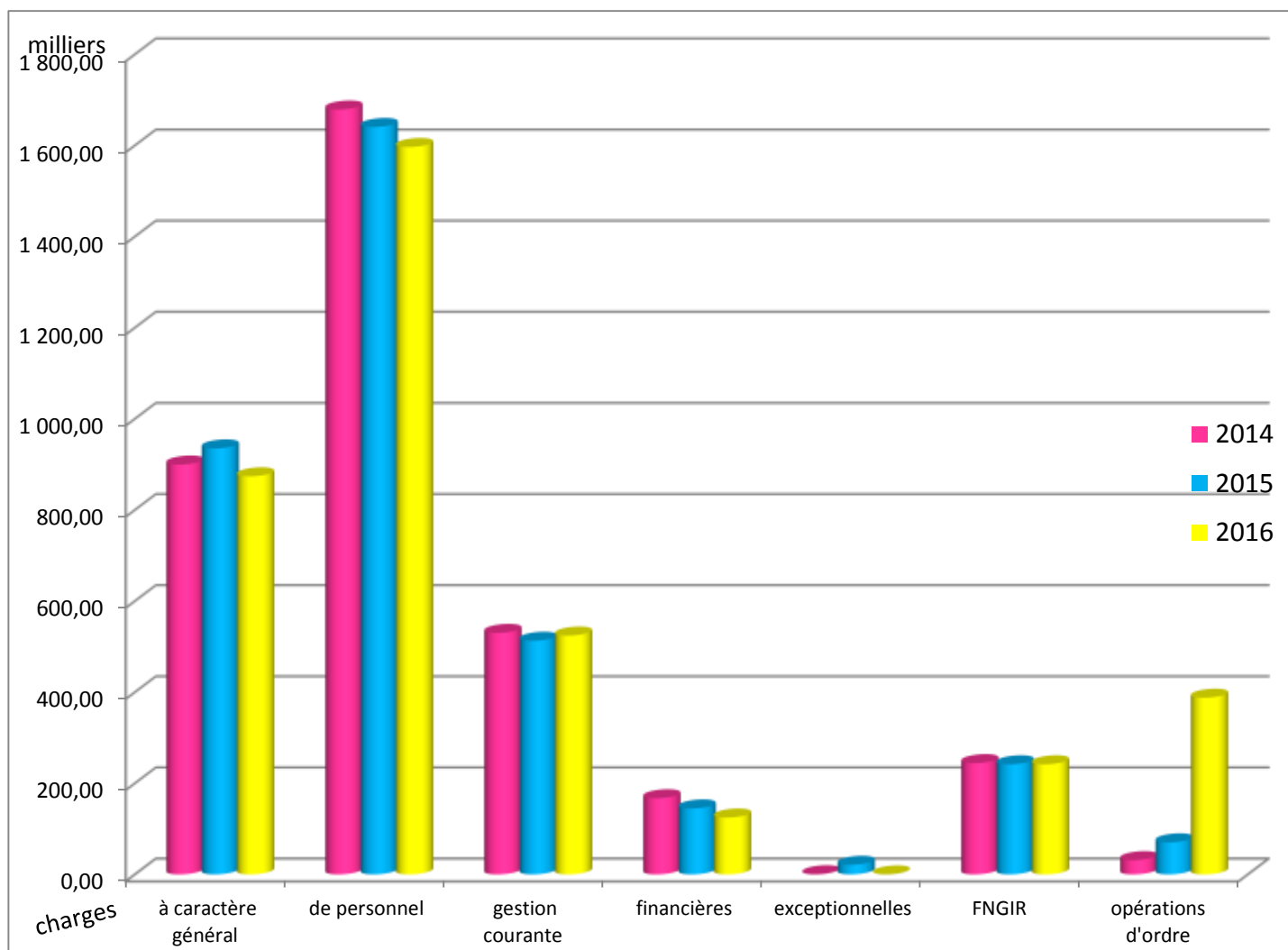
La Principale recette (:71%) , les loyers communaux , baisse de -3.78% due aussi bien à la rotation des locataires qu'à l'indice de référence des loyers (IRL) en stagnation.

Le reversement de l'excédent du Budget annexe « construction 12 logements à Luché » est maintenu à 15 000 €.

3) les dépenses de fonctionnement : 3 749 438.28 €

Le premier poste de dépenses demeure la masse salariale

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une baisse de -4.52% depuis 2014.



Dépenses globales + 5.11 % par rapport à ca 2015

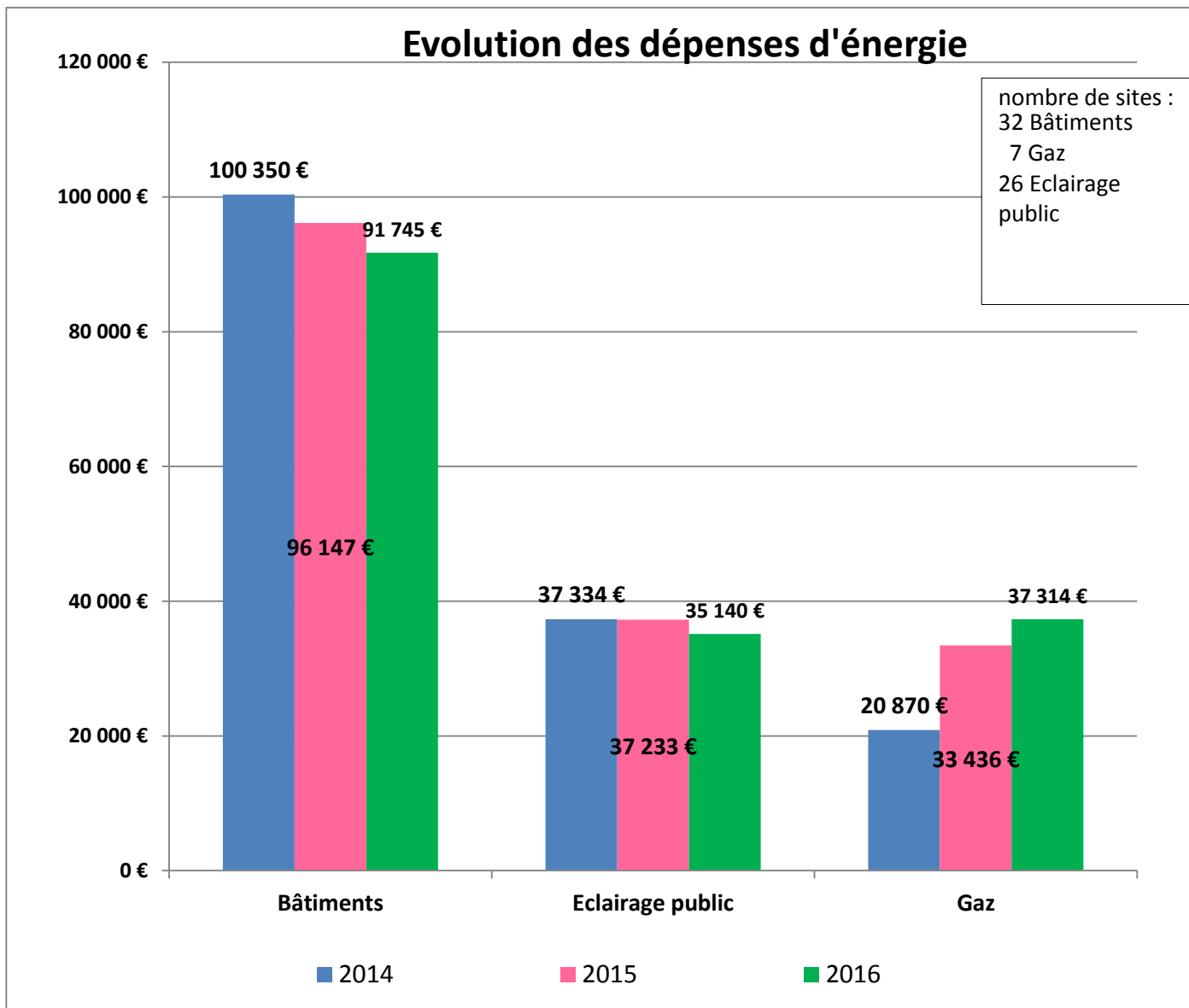
Dépenses réelles -3.86% par rapport à 2015

a) **Chapitre 011-charges à caractère général** : représentent 24% des dépenses de fonctionnement en 2016

En baisse de - 6.54% par rapport au CA 2015

Les principaux postes de dépenses sont

- l'énergie : 17.5%
- les repas restaurant scolaires : 15% du chapitre
- les fournitures d'entretien : 12%



Les dépenses d'électricité, bâtiments et éclairage public amorcent une baisse en 2016, conséquence à confirmer, du changement de fournisseurs, suite à l'ouverture du marché de l'énergie, mais aussi de la décision de la municipalité de l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Les dépenses de gaz marquent une baisse à sites constants, (2 nouveaux sites de consommation : espace socioculturel et salle 30x20.)

Certains postes sont en augmentation :

Les dépenses courantes sont toujours sujettes à diverses augmentations difficiles à contenir: la hausse des normes en matière de sécurité et d'alarme sur les équipements, la variation des prix des matières premières.

La fourniture de repas dépend du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire, qui est en augmentation : +2.10% par rapport au CA 2015 , malgré la baisse du prix de repas de 2.27 à 2.23 € TTC en 2016.

Les fournitures d'entretien (+11.02%), de petit équipement(+14.51%) et de voirie (13.83%) dépendent en grande partie des travaux effectués .

b) **Chapitre 012 -charges de personnel** représentent 44% des dépenses globales en 2016

En baisse de **-2.68%** par rapport à 2015

Malgré l'impact du transfert de l'école de musique en année pleine et du départ à la retraite en septembre d'une ATSEM, la baisse est moins conséquente qu'attendue :

- rémunération des agents recenseurs, dépenses prévue 6 300 € mais réalisée 9 560 €
- En 2016 versement pour la 1^{ère} fois de l'action sociale pour le personnel : 17 000 €
- Augmentation de 0.60% valeur point au 1/07/2016 (inchangé depuis 2010)
- Augmentation du recours à des non titulaires : remplacement divers, écoles, restaurant scolaire, remplacement d'un agent en disponibilité , soit une augmentation des rémunérations brutes des non-titulaires de **84%** de 50 000 € à 92 000 €.
- Embauche d'un CAE au 1/12/2016 .

c) **Chapitre 65** représentent 14.54% des dépenses en 2016

En augmentation : **+2.21%** par rapport à 2015

- ✓ Indemnités et cotisations élus (représente 20% du chapitre) **+ 4.88%** par rapport à 2015, revalorisation point (+0.60% au 1/07/2016) + cotisation DIF (formation)
- ✓ Subvention CCAS : (54% du chapitre) : **+2.54%** par rapport à 2015 : deux contrats aidés se sont terminés (un CAE et un emploi d'avenir)

- ✓ Les subventions (11% du chapitre et le SDIS 13% du chapitre) se maintiennent).

d) **Chapitre 66** : 3.5% des dépenses en 2016: **-13.81 % par rapport à 2015**

Les intérêts diminuent encore suite aux taux qui continuent à baisser et à la structure de la dette (emprunts anciens) .

ICNE plus élevés (calculés sur chaque nouveau emprunt depuis 2012) .

e) **opérations d'ordre** :**10%** des dépenses en 2016

Le montant des amortissements augmentent chaque année (commencement en 2013)

En 2016 les écritures de cession de l'ancienne caserne : 334 312.96 €.

4) Les taxes

Conformément aux engagements pris, les taux lors du vote du BP 2016 ont baissé de **-1%** en 2016.

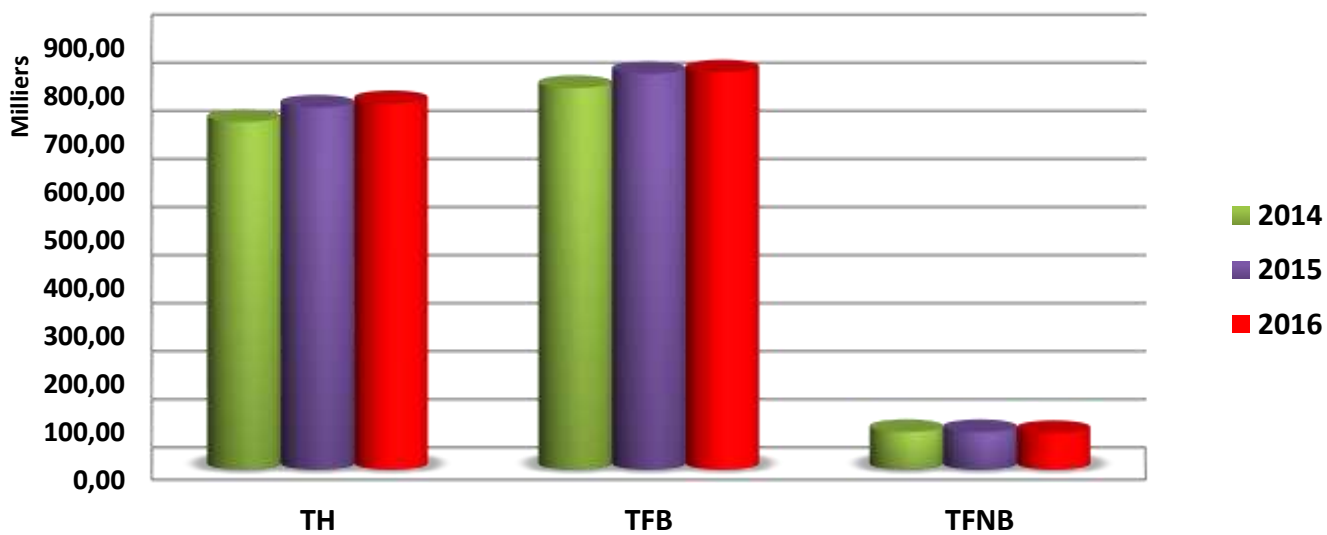
Les produits des taxes ménages (hors régularisation) ont augmenté de **0.10%** entre 2015 et 2016, inférieur à la prévision budgétaire .Avec le dynamisme et la revalorisation des bases de 1% des bases prévu dans le PLF2016 de **1%**, nous aurions dû avoir un produit fiscal légèrement supérieur mais qui a été réduit par une mesure législative.

En effet, l'article 75 de la loi de finances pour 2016 a réinstauré le bénéfice de l'exonération de taxe d'habitation (prévu au I de l'article 1414 du CGI) aux contribuables qui ont perdu en 2015 le bénéfice de La demi-part supplémentaire de quotient familial. Cette mesure législative n'a pu être intégrée dans le calcul des bases prévisionnelles . Cette variation à la baisse constatée sur le rôle général de TH 2016 pour la commune s'élève à 8 055 €.

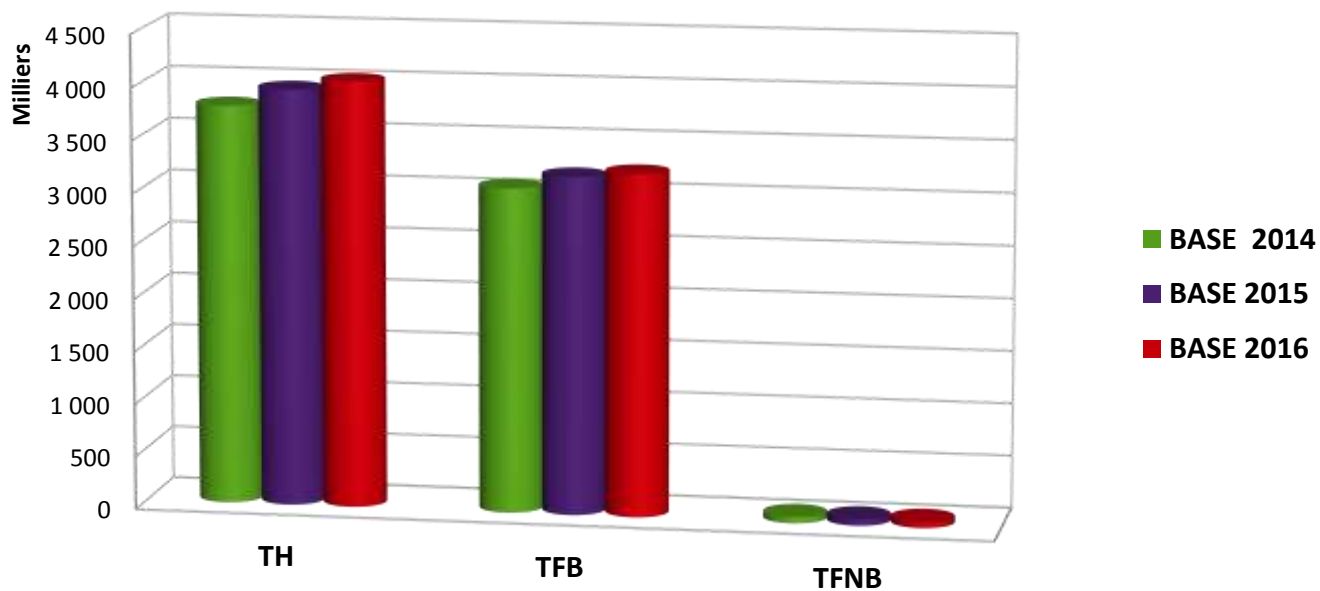
Ces pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi sont cependant compensées par l'Etat selon les dispositions de la loi de Finances et *devraient être reversées* sous forme d'allocations compensatrices en 2017 .

Taxe	Rappel taux 2015	Taux 2016
Taxe habitation	19.06%	18.87%
Taxe Foncier bâti	25.73%	25.47%
Taxe Foncier Non Bâti	133.89%	132.55%
Cotisation Foncière des Entreprises	29.23%	28.94%

Evolution produits



Evolution des bases



D. L'INVESTISSEMENT 2016

1) Les dépenses s'établissent à **2 722 895,63 €** contre **1 782 771,28 €** en 2015

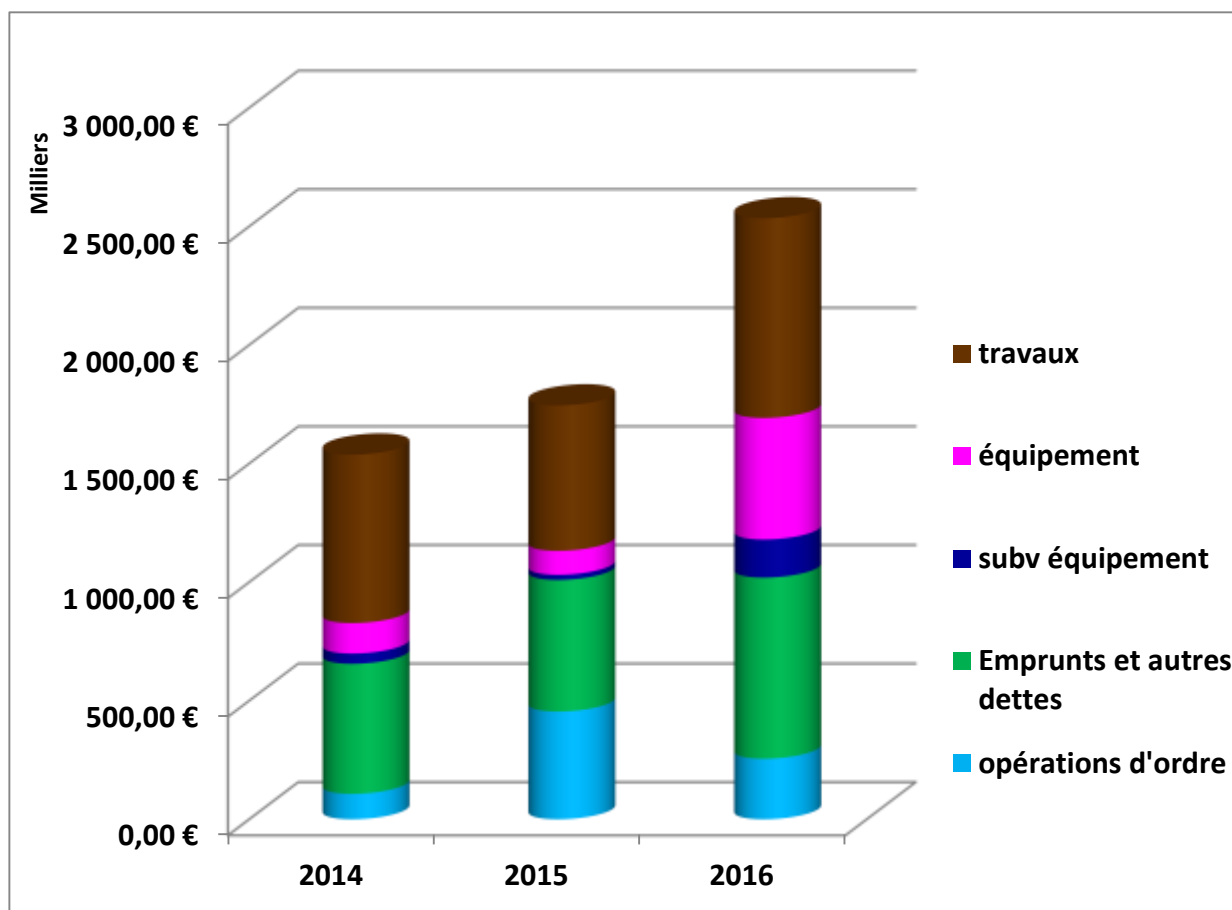
- Le remboursement du capital représente **30%** des dépenses réelles d'investissement (DRI)
En 2016 ce montant de 688 000 € contre 554 000 € en 2015 s'explique par le remboursement de 150 000 € en un an d'un emprunt du Crédit Agricole
- En 2016 1^{er} remboursement du préfinancement du FCTVA taux zéro par la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) soit 74 500 €
- Les subventions d'équipement versées qui représentent **7%** des DRI en 2016
160 537,00 € contre 21 619,00 € en 2015 (salle 30x20)
- Achat de matériel et terrains qui représentent **22%** des DRI, soit 512 831,39 € contre 101 065,49 € en 2015, dont :
 - Achat des terrains zone chapelitou pour la construction du complexe sportif, 210 000€
 - Matériel
 - ✓ Groupe d'arrosage sur essieu : 9 400 €
 - ✓ Un véhicule utilitaire d'occasion Opel movano : 5 800 €
 - ✓ Véhicule électrique utilitaire avec un plateau basculant et un nettoyeur haute pression : 18 344 €(bonus écologique déduit) dans le cadre d'une convention TEPCV avec la CCTGV.
 - ✓ Un radar pédagogique installé route de Toulouse
 - ✓ 2 défibrillateurs
 - ✓ 2 autolaveuses dont une pour la nouvelle salle 30x20
 - ✓ du mobilier pour la nouvelle classe élémentaire, pour les services administratifs de la mairie, des tables pour les associations, pour L 'espace socioculturel et le restaurant scolaire
 - ✓ matériel informatique : pour les services administratifs et régie scolaire, poursuite de l'équipement en Informatique de l'école élémentaire avec 2 portables et 2 vidéoprojecteurs sur potence, soit 5 classes équipées sur 12.
 - ✓ réseaux rue des Moulins , 134 000 €

- Les travaux qui représentent environ **35%** des DRI , soit 814 633,49 € en contre 563 432,92 € en 2015

Les grands travaux engagés ou terminés en 2016 :

- ✓ Restructuration locaux scolaires.... 200 600 €
- ✓ Aménagements urbains – rue balat biel....436 000 €
- ✓ Mise aux normes stade Mondoulet42 700 €

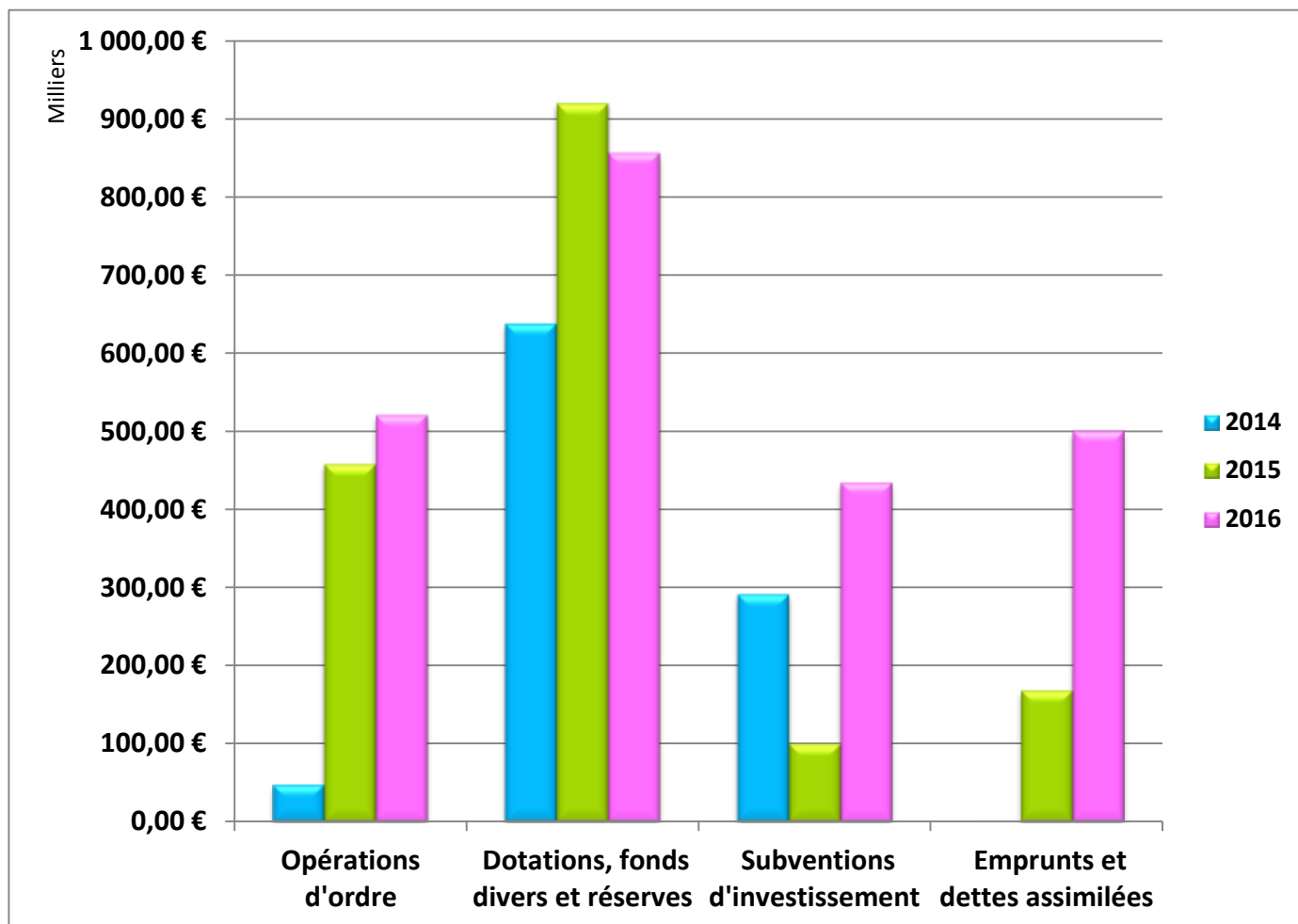
- **Les opérations d'ordre** impactées également par les cessions et une régularisation en dépenses et recettes (dont les travaux en régie)
 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections ,**11.43% des DR**, 311 076,38 € contre 104 634,32 € en 2015
 041 - Opérations patrimoniales, **4.85%** des DR, 132 532,77 € contre 386 989,54 € en 2015



2) Les recettes s'élèvent à 2 310 422,45 € en 2016 contre 1 644 365,81 € en 2015

Elles sont composées :

- du FCTVA qui représente **6.18%** des recettes réelles d'investissement (RRI) en légère baisse, 110 000 € contre 124 000 € en 2015
- de La taxe aménagement également en baisse 24 847,04 € en 2016 contre 30 184,01 € en 2015
- de L'excédent de fonctionnement ,**39%** des RRI, en progression, soit 702 582,03 € contre 600 000,08 € en 2015
- des emprunts réalisés représentent **28%** des RRI, 500 483,19 € contre 168 000,00 € en 2015
- des subventions et participations :
la politique active de recherche de financements aidés avec des programmes générateurs de subventions d'investissements et un travail conséquent réalisé sur les demandes de versement de celles -ci a permis d'atteindre un niveau élevé , soit **23%** des RRI 434 019,75 € en 2016 contre en 99 812,34 € en 2015
dont
ZAC participations 114 000 €
Subventions sur travaux 320 000 € en 2016 :
dont 151 000 € pour l'aménagement du groupe scolaire et 99 000 € pour la rue balat biel.
- des opérations d'ordre :
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections **16.75%** des RRI , 387 880,64€ contre 70 482,64 € en 2015,
041 - Opérations patrimoniales **5.71%** des RRI , soit 132 532,77 € contre 386 989,54 € en 2015



Toutefois le solde de la section d'investissement présente un résultat déficitaire de 412 473 € auquel il faut ajouter le solde négatif de 2015, 116 930 €, soit un total de 529 403 € qu'il faudra financer en 2017.

E. LA DETTE

1. La dette au 31 décembre 2016

Depuis 2009, les efforts entrepris ont permis de diminuer l'encours de la dette du budget principal de **21.16 %**.

- ✓ Désendettement globale à hauteur de près de **229 000€** en 2016
- ✓ Une dette globalement sûre, au taux moyen de **1.85 %**

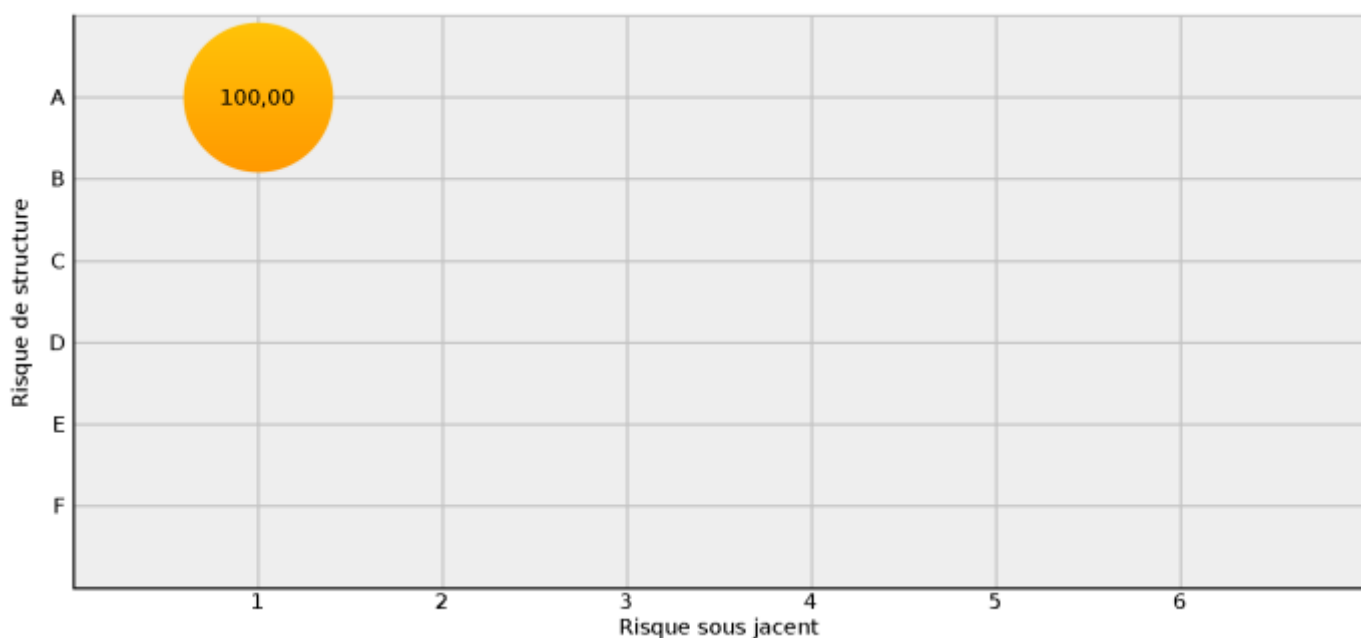
Structure de la dette:

Tous les emprunts sont de typologie Gissler 1A soit **aucun emprunt** structuré ou « toxique ».

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

*Taille de la bulle =
% du CRD*



Risque élevé

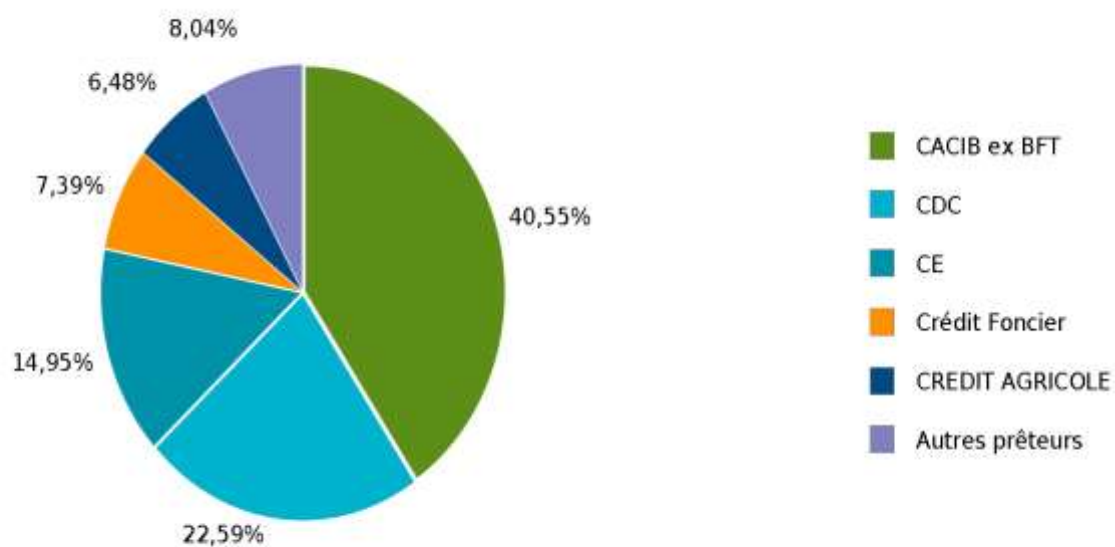
Tous budgets confondus	CRD Au 31/12/2016	CRD Au 31/12/2015	
dette globale est de :	6 422 937€	6 652 019 €	↓
Son taux s'élève à :	1.85 %	2.01 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	15.92 ans	15.54 ans	↗
Sa durée de vie moyenne est de :	9.34 ans	9.23 ans	↗

2. Répartition de la dette

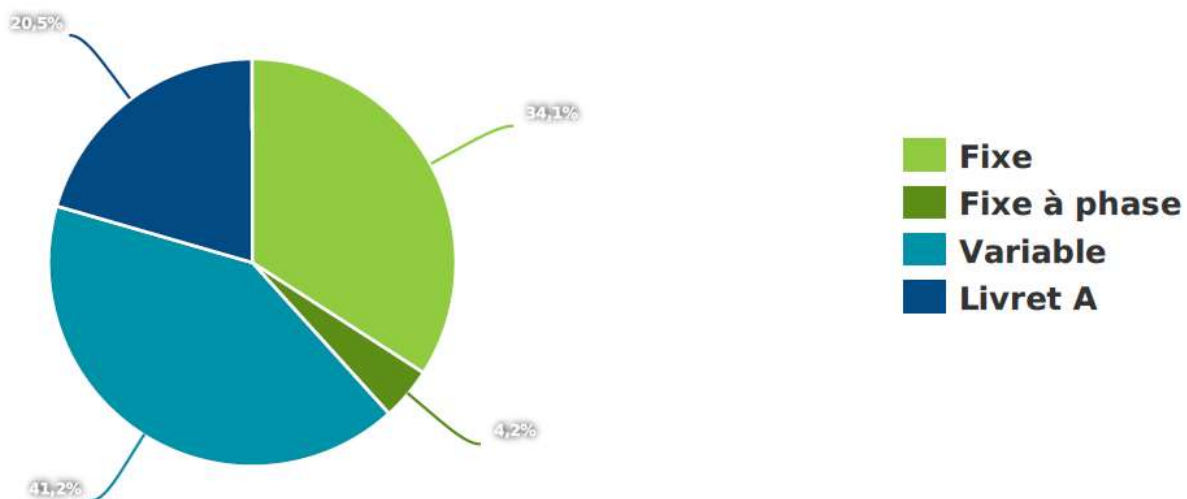
La dette est répartie sur 3 budgets dont voici les principaux éléments:

Budget	CRD	Taux moyen	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre d'emprunts
Budget principal	5 262 669.52 €	2,04 %	15 ans	9 ans	16
Budget annexe ZAC	695 750.00 €	0,00 %	23 ans	14 ans	1
Budget annexe 12 logements	464 516.91 €	2,50 %	19 ans	11 ans	1

Dette par prêteur



Dette par type de risque



III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Budget principal :

- 1.** Maitriser les dépenses de fonctionnement, notamment les charges à caractère général afin de garantir une capacité d'investissement suffisante tout en préservant la qualité du service public
- 2.** Du fait de la baisse des recettes de fonctionnement et pour maintenir un produit fiscal minimum et nécessaire, il conviendra de réorienter des taux d'imposition adaptés aux besoins. Sachant aussi que les ressources concernant les recettes de la fiscalité professionnelle resteront figées sur la base 2016.
- 3.** Conserver un autofinancement suffisant qui équilibre à minima le remboursement du capital de la dette.
- 4.** Préserver une dynamique ambitieuse d'investissements pour répondre aux enjeux de développement du territoire et ajustée à nos capacités financières avec des demandes systématiques de financement dans le panel des subventions ...
- 5.** Un endettement raisonné nécessaire pour préserver l'avenir notamment avec des taux d'emprunts actuels très attractifs.

IV. LES PROSPECTIVES BUDGETAIRES 2017

Les éléments de prospective budgétaire à prendre en compte pour le BP 2017 **pour le budget principal**

A. Le fonctionnement

I. Les recettes de fonctionnement

a) Fiscalité directe les taxes

Le PLF 2017 entérinant la baisse des dotations, la commune sera confrontée à **une baisse des recettes de fonctionnement (contexte local page 7)** et la prise en compte de la revalorisation nominale des bases d'imposition : **+ 0.4 %** (1% en 2016) nous incitent à réorienter les taux à la hausse pour un produit fiscal optimum..

Les composantes de la fiscalité économique (CFE , CVAE , IFR , TA FNB, TASCOT) sont perçues à compter du 01/01/2017 par la CCGSTG, suite à la prise de la compétence économique et au passage à la FPU.

Taxe	Taux actuels
Taxe habitation	18.87%
Taxe Foncier bâti	25.47%
Taxe Foncier Non Bâti	132.55%

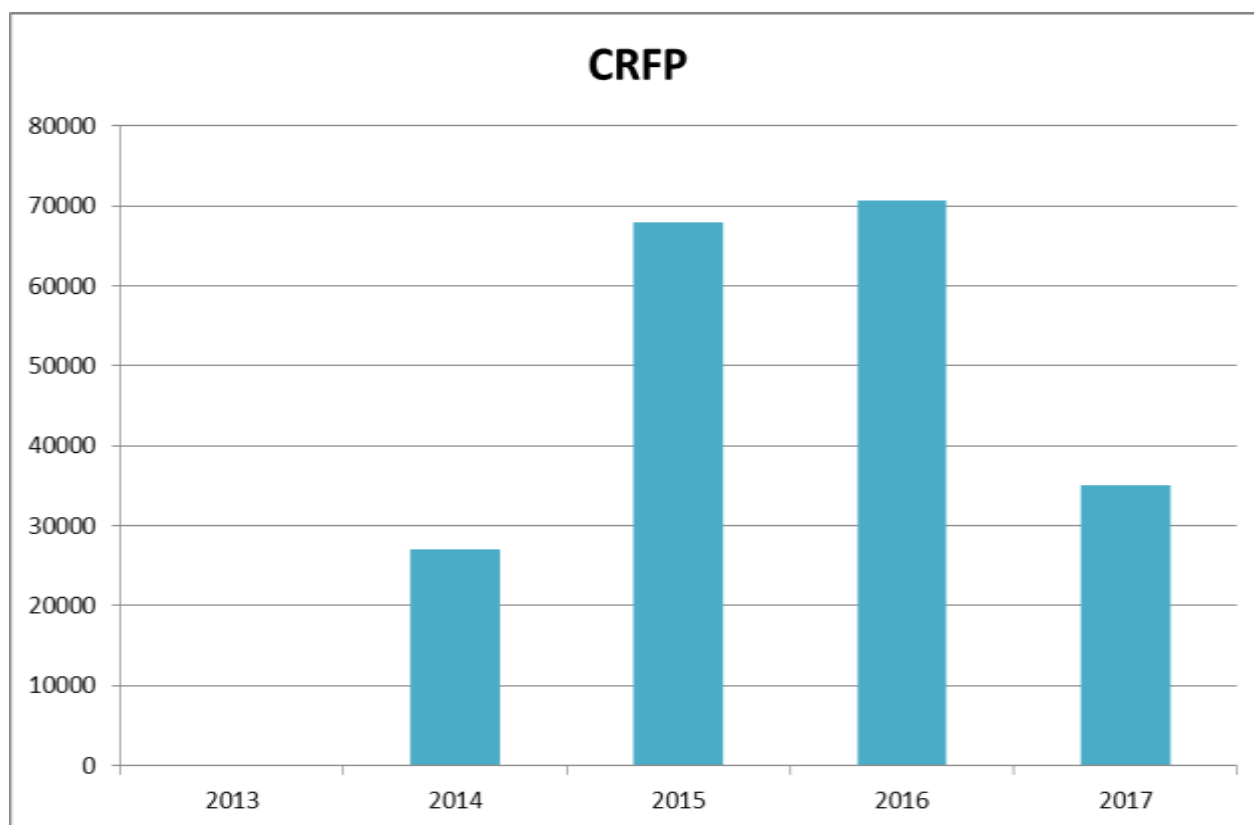
b) Fiscalité indirecte :

Conséquences du passage à la FPU :

- **Attribution de compensation (AC):** pour la 1ère fois, suite au passage à la FPU, la commune va percevoir une attribution de compensation **de 986 000€**.
- **La DGF**, sera amputée de la part « compensation salaires » suite au passage à La FPU, soit 164 485 € et intégrée dans l'AC

✓ **La DGF:**

Elle sera diminuée du montant de la CRFP (contribution au redressement des finances publiques) prévue dans le PLF 2017, et est estimée à 244 000 €, soit une baisse estimée de **44%** par rapport à 2016



- ✓ **FPIC** : encore cette année , incertitude sur la reversion par la CCGSTG.
- ✓ Incertitude également sur le montant du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (**FDTP**) , perçu au titre de la centrale de Golfech , qui devrait être en diminution voire nul , mais aussi sur sa réversion possible sous forme de compensation par la CCGSTG.
- ✓ La **DSR** est maintenue avec une progression de **9.3%**, soit estimée 316 700 €
- ✓ LA **DNP** est maintenue au niveau de 2016, soit 39700 €
- ✓ Les **allocations compensatrices** devraient baisser de **22%**
- ✓ La **taxe forfaitaire** sur les pylônes électriques augmente de **2.85%**

c) Les autres recettes :

- ✓ Les produits des services devraient évoluer à la baisse : composés de 71% de recettes tarifaires (restaurant scolaire) : en évolution compte tenu du nombre de repas
mais
des redevances d'occupation du domaine public en baisse suite à l'enlèvement des installations de SFR (-5 800€)
le maintien des remboursements entre collectivités (CCAS ou communauté de communes)
- ✓ Les autres dotations, subventions et fonds de concours sont maintenues en prévision : les rythmes scolaires, pour le musée, pour la CAF (contrat enfance jeunesse)
- ✓ Pour la 1^{ère} fois, la commune percevra le **FCTVA** sur les dépenses d'entretien sur la voirie et les bâtiments communaux réalisées en 2016 , ce montant est estimé à **8 300 €**

*Au total, les recettes sont estimées **4 056 000 €** , soit moins **-11%** par rapport au CA 2016 (à taux constant des taxes ménages).*

*Les recettes réelles devraient baisser de façon significative, **soit environ 6%** par rapport à 2016.*

II. Les dépenses de fonctionnement : Elles sont contraintes par de nombreux facteurs exogènes et rendent certaines dépenses difficilement compressibles.

a) Les dépenses générales

Comme les années précédentes et en tenant compte du contexte économique général, les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées.

L'inflation prévue en 2017 est de 1,2 %.

- Relance du marché de gaz ,conclu en 2015 avec ENI qui s'arrête au 01/06/2017, donc il persiste une incertitude sur les prix qui seront négociés .
- La renégociation des contrats d'assurance à compter du 01/01/2017 pour une durée de 3 ans permet une économie annuelle de **20 000 €**.
- Les repas du restaurant : 2^e poste de dépenses, changement de fournisseur au 01/01/0017, malgré une baisse de prix des repas (maternelle et élémentaire), qui devrait légèrement augmenter en rapport avec la fréquentation plus importante du restaurant scolaire

Les autres postes sont reconduits au niveau du BP 2016.

Pour autant, la municipalité entend poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement et il est proposé de limiter la progression des charges à caractère général à une valeur proche de l'inflation prévue **soit + 1.33%**

b) Les dépenses de personnel en augmentation : +2.37%

Pour 2017, les augmentations que nous pouvons anticiper seront les suivantes :

facteurs exogènes :

- Le plein effet de revalorisation du point d'indice de la fonction publique et augmentation de **0,6 %** de la valeur du point au 1er février
- L'effet Glissement Vieillesse Technicité -GVT-;
- L'augmentation des cotisations : les taux des cotisations à l'URSSAF (maladie, vieillesse, pénibilité, accident du travail) et aux caisses de retraite (IRCANTEC et CNRACL)
- Le SMIC horaire a été revalorisé de 0,93 % au 1er janvier 2017 (**9.76 €** au lieu de 9.67 €)
- La mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations :

Revalorisation des indices bruts et des indices majorés des grilles indiciaires. **En contrepartie, les fonctionnaires vont subir un abattement sur tout ou partie de leurs indemnités : c'est la mesure dite du « transfert primes-points ».**

Revalorisation des indices bruts et des indices majorés des grilles indiciaires.

Création d'une cadence unique d'avancement d'échelon et suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté (ou au choix) ou à l'ancienneté maximale.

-mise en place du RIFSEEP .

facteurs endogènes :

Le non remplacement des départs à la retraite, le dernier recrutement de titulaire date de 2013,

Le recours aux non titulaires : en 2015, ceux-ci représentait 1.5 Equivalent temps complet (ETC) , depuis septembre 2016 , 4.5 ETC ,

Le passage du CAE à temps complet (80% de 20h remboursé),

Un service civique pour 8 mois ,

La volonté de maintenir 2 apprentis minimum, un aux écoles et l'autre aux services techniques

d) Les indemnités et charges des élus impactées également par les augmentations de valeur du point et des charges devraient augmentées de +1.74%

e) Les participations communales

La commune finance notamment le **SDIS**, ce poste va augmenter suite à la modification du calcul des contributions communales à compter de 2017 (prise en compte de l'évolution de l'indice des prix, du nombre de sapeurs-pompiers volontaires employés communaux titulaires conventionnés) : **+5%**

f) Le soutien au monde associatif et au CCAS

Maintien de l'enveloppe des subventions accordées aux associations en 2017.

La collectivité finance également le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par une subvention.

Celle-ci devrait fortement augmenter, environ 33% .Cette hausse s'explique non seulement par les augmentations de la masse salariale mais aussi par la création d'un espace ADO avec le recrutement d'un directeur, sachant que les aides liées à ce projet (Caisse Allocations Familiales) ne seront perçues que sur l'exercice suivant (2018).

g) Les intérêts de la dette

Le montant de remboursement des intérêts estimé à **104 135 €**, baisse sensiblement depuis 2012 et continuera à diminuer en 2016 pour 3 raisons : les taux d'intérêt faibles sur le marché financier ; le fait que la collectivité rembourse désormais plus de capital que d'intérêts, et aussi la renégociation en 2016 du taux de 2 emprunts avec le crédit agricole dont un qui passe de 5.24% à 1.30% .

les ICNE varient en fonction des nouveaux prêts contractés, soit +4000 € en 2017

h) FNGIR : figé à 241752 €

i) Les opérations d'ordre :

montant des amortissements 72 500 € , possibilité de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versés, soit au total 15 230€ , le choix sera effectué **lors du vote du budget** .

Au total le montant des dépenses est estimé **3 582 000€**, soit une baisse de 4.45% par rapport à 2016.

Le virement à la section de fonctionnement est estimé à **474 000 €**

B. L'investissement

1. Les dépenses proposées pour 2017 à 3 335 000 €

Le montant du remboursement du capital de la dette **492 000 €**

Le solde du remboursement du préfinancement du FCTVA **74 500 €**

Les opérations d'ordre estimées à **65 000€**

Le déficit de clôture 2016 de **529 400 €**

Les équipements

- Pour les services techniques :
 - 2 bennes
 - Un échafaudage
 - Une remorque porte barrières
- Services administratifs :
 - remplacement du serveur informatique et suite à un audit informatique,
 - remplacement de postes : enveloppe de 13 000 €
 - numérisation des registres anciens d'état civil : 7 200 €
- poursuite de l'équipement informatique de 2 classes élémentaires
- programme de remplacement de jeux extérieurs à destination des enfants : écoles + village enveloppe de 25 000 €
- un panneau d'information en centre-ville : 10 000 €
- équipement de sèche mains pour les lieux publics et écoles
- Sécurité : mise en place d'un 2^e radar pédagogique

Les études

- audit énergétique de 6 bâtiments communaux dans le cadre d'un groupement de commandes avec la CCGSTG
- pour l'aménagement de la rue des moulins prévu en 2018/2019
- pour l'aménagement de la route d'Agen prévu en 2018

Les travaux prévus :

dont

Des aménagements sur les réseaux par Le SDE : 205 000 €

Des travaux sur les bâtiments communaux

Poursuite des travaux d'accessibilité

Remplacement de chaudières

Les grands projets structurants : ils sont décrits dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) ci-dessous :

Programmes		2016	2017	2018	2019	2020	Total
Bâtiments communaux	ADAP (Agendas d'Accessibilité	8 300 €	50 000 €	41 471 €	36 360 €	48 000 €	184 131 €
	toitures	31 200 €					31 200 €
	chaudières	0 €	128 000 €	70 000 €			198 000 €
Locaux scolaires	élémentaire	200 700 €					200 700 €
	maternelle			100 000 €			100 000 €
Aménagements espaces urbains	rénovation de la halle	2 880 €	284 030 €				286 910 €
	jardin de curé et place du coq	6 200 €	155 579 €				161 779 €
	Rue Balat biel	436 100 €	49 700 €				485 800 €
	Rue des moulins	134 300 €		200 000 €	250 000 €		584 300 €
	espace public halle					350 000 €	350 000 €
	route d'agen		35 000 €	500 000 €			535 000 €
	route de toulouse		35 000 €		500 000 €		535 000 €
Equipements	mise aux normes FFF stade Mondoulet	42 650 €					42 650 €
	parcours sportif	26 420 €					26 420 €
	salle 30 x 20 (salle de gymnastique)	125 420 €	376 260 €				501 680 €
sportifs	complexe sportif p1 (2 terrains/vestiaire)		500 000 €	650 000 €			1 150 000 €
	complexe sportif p1 (2 terrains/vestiaire)				300 000 €		300 000 €
	complexe sportif p4 (espace loisirs)				162 500 €		162 500 €
	(maison associations)			200 000 €	600 000 €		800 000 €
	complexe sportif (tennis couvert)			100 000 €	280 000 €		380 000 €
	complexe sportif (dojo)					400 000 €	400 000 €
Terrains	terrains (Chapélitou)	214 000 €					214 000 €
Cheminement doux	promenade Luché	13 200 €					13 200 €
Réseau Pluvial	étude schéma directeur	0 €	50 000 €				50 000 €
	TOTAL	1 241 370 €	1 663 569 €	1 861 471 €	2 128 860 €	798 000 €	7 693 270 €

Le PPI

Il est prévu entre 2016 et 2020, d'investir environ **7 600 K €** sur des projets structurants conformément aux engagements de la mandature. Ce PPI est réactualisé chaque année en fonction des priorités mais aussi en tenant compte des résultats et de la politique de recherche active de subvention.

2. Le financement des investissements :

L'objectif 2017 est d'optimiser le recours aux subventions en programmant des opérations éligibles au fonds de soutien de l'état (FSIL)

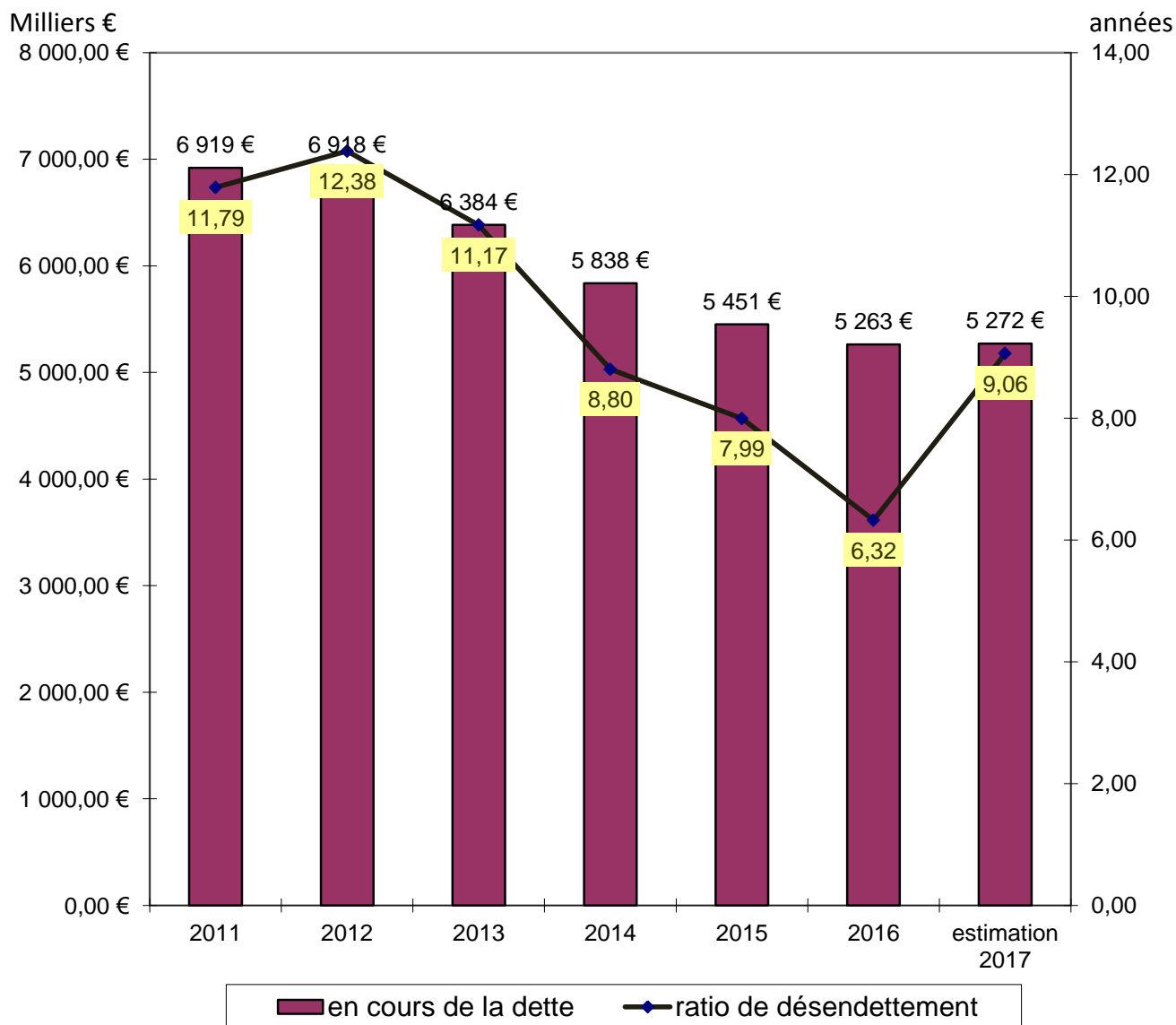
Le financement des dépenses d'investissement se fera avec un recours modéré à l'emprunt et principalement grâce à :

- ✓ **FCTVA** : Le FCTVA estimé au prorata des dépenses effectivement payées sur l'année 2016 :
Estimé à **170 000 €**
- ✓ **Taxe d'aménagement** : **30 000 €**
- ✓ La prévision autofinancement de : **474 000 €**
- ✓ **les recettes** restant à réaliser de l'exercice 2016 : **180 369 €**
- ✓ **l'excédent de fonctionnement reporté** : **793 396 €**
- ✓ **les amortissements** **72 500 €**
- ✓ **La réalisation de l'emprunt** contracté avec le crédit agricole en 2015 de **500 000 €**
- ✓ **un emprunt d'équilibre** : **1 000 000 € environ**

C . Etat de la dette

le montant du remboursement du capital pour 2017 s'élève à **492 000 €**

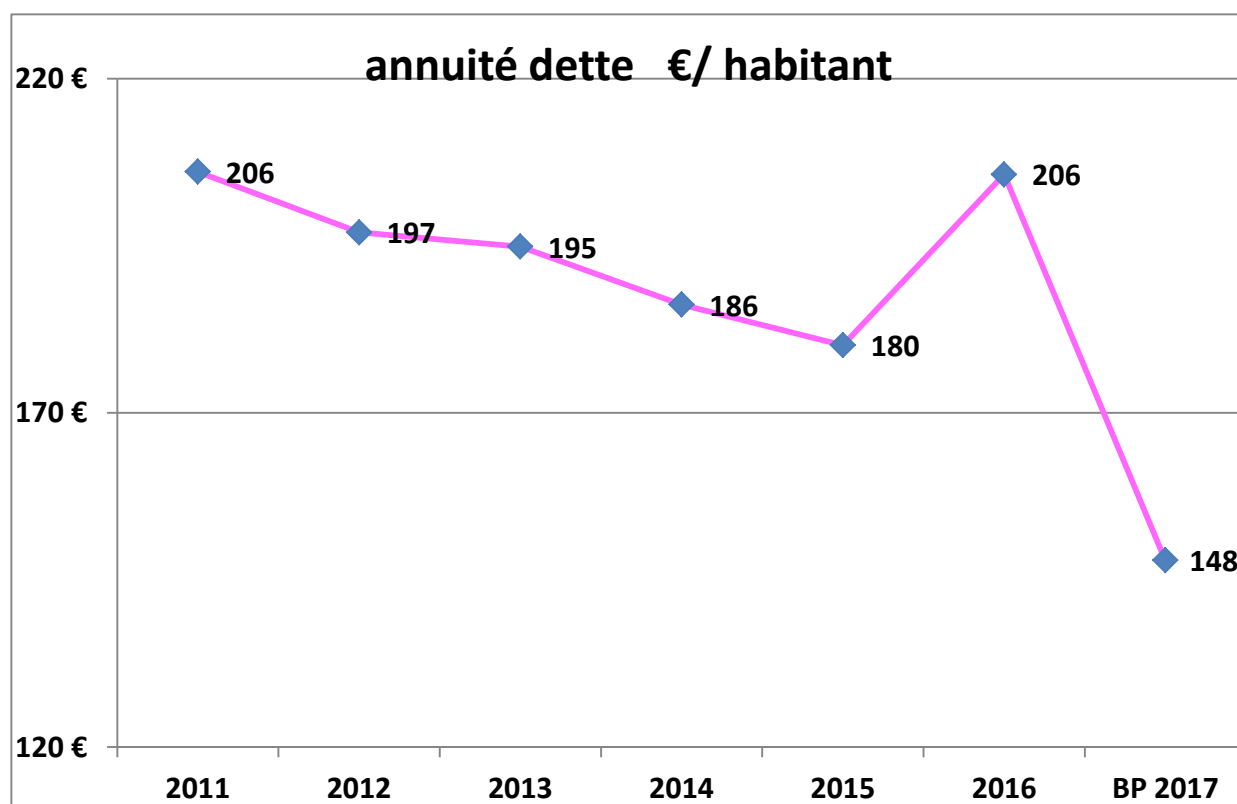
Evolution de la dette



Ratio de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles

Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Ainsi, si le ratio de désendettement est de 15 ans, alors que la durée moyenne de vie des emprunts est de 13 ans, ceci signifie que la collectivité a les moyens pour rembourser sa dette en 15 ans, mais que celle-ci devra être remboursée en 13 ans. Ce ratio est cohérent avec la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 9 ans

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.



L'annuité de dette descend en 2017, après un pic en 2016, en dessous des 150 € par ha. L'effort de désendettement mené activement depuis plusieurs années, ainsi que la croissance de la population expliquent cette baisse.

L'orientation du profil d'extinction de la dette, en dehors de toute nouvelle souscription d'emprunt.

BUDGET PRINCIPAL	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2017	587 940,68 €	96 642,64 €	491 298,04 €	5 262 669,46 €
2018	529 695,33 €	94 013,05 €	434 682,28 €	5 271 371,42 €
2019	474 433,78 €	83 741,88 €	390 691,90 €	4 836 689,14 €
2020	473 884,28 €	74 614,82 €	399 269,46 €	4 445 997,24 €
2021	446 910,13 €	65 252,62 €	381 657,51 €	4 046 727,78 €
2022	443 795,20 €	70 283,97 €	373 511,23 €	3 665 070,27 €
2023	443 140,51 €	61 264,70 €	381 875,81 €	3 291 559,04 €
2024	393 432,56 €	52 315,49 €	341 117,07 €	2 909 683,23 €
2025	335 983,09 €	43 555,11 €	292 427,98 €	2 568 566,16 €

Cependant au regard de la prospective des projets d'équipements, la ville pourrait avoir recours à un emprunt modéré, limité à une enveloppe de 500 000 €

Profil d'extinction de la dette avec un emprunt simulé de 500 000 € par an jusqu'en 2020

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2017

Budget BUDGET PRINCIPAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
03001	reconstruction école et travaux-RD49	49 051,28	49 051,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04001	Aménagt Salle des Fêtes &-reconst. école	46 799,68	47 662,91	48 554,53	49 475,48	50 426,75	51 409,30	52 424,18	53 472,34	0,00	0,00
05001	emprunt globalisé	26 512,78	26 512,78	26 512,78	26 512,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05002	travaux SDF- travauxEU/EP zone-ST	29 788,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05003	travaux SDF-CAJ-	34 918,78	34 389,44	34 389,44	34 389,44	34 389,44	34 389,44	34 389,44	34 389,44	34 389,46	0,00
05004	emprunt globalisé-consolidation	61 180,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
06004	travaux église et création voie-nouvelle chapelitou	16 794,12	16 332,88	16 332,88	16 332,88	16 332,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
07001	travaux abords esc et aménagts-urbains	51 760,00	56 093,33	58 273,77	60 557,86	62 955,30	78 973,04	81 085,76	83 298,04	85 608,48	88 015,60
08001	amenagts urbains citystade-mairie gare	50 817,83	49 199,08	49 199,07	49 199,04	49 199,04	49 199,04	49 199,07	0,00	0,00	0,00
					46						

Budget BUDGET PRINCIPAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
08002	amenagements mairie-chapelitou et divers	61 341,15	61 341,15	61 341,15	61 341,15	61 341,15	61 341,15	61 341,15	61 341,15	61 341,15	61 341,15
10001	extension locaux scolaires-pézoulat - GPP	29 853,82	29 097,82	28 341,82	27 585,82	26 829,82	26 073,82	25 317,82	24 561,82	23 806,02	0,00
10002	travaux rue du pézoulat- aménagement-gare	9 969,96	9 969,96	9 969,96	9 969,96	9 969,96	9 969,96	9 969,96	9 969,96	7 477,47	0,00
11001	voirie 2011	39 093,34	37 850,67	36 608,00	35 365,34	34 122,67	32 880,00	31 637,33	30 394,67	29 152,00	27 909,28
12001	investissement s 2012 travaux divers gymnase	42 244,06	45 952,03	44 605,89	43 287,54	41 913,61	40 567,46	39 221,31	37 888,15	36 529,02	35 182,89
15002	achat tracteur JOHN DEERE 3036E	4 500,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15003	PRET PSPL ECOLE ET BALAT BIEL	33 314,93	33 312,50	32 875,00	32 437,50	32 000,00	31 562,50	31 125,00	30 687,50	30 250,00	29 812,50
17001	Emprunt salle 30x20	0,00	28 762,37	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49
2018	emprunt ENCAISSEMENT 2018	0,00	0,00	31 000,00	30 700,00	30 400,00	30 100,00	29 800,00	29 500,00	29 200,00	28 900,00
2019	emprunt ENCAISSEMENT 2019	0,00	0,00	0,00	28 551,92	28 551,92	28 551,92	28 551,92	28 551,92	28 551,92	28 551,92
2020	empunt ENCAISSEMENT 2020	0,00	0,00	0,00	0,00	28 694,05	28 694,05	28 694,05	28 694,05	28 694,05	28 694,05
Total budget BUDGET PRINCIPAL		587 940,68	530 028,21	505 433,78	533 136,20	534 556,10	531 141,17	530 186,48	480 178,53	422 429,06	355 836,88

BUDGETS ANNEXES

A. BUDGET ANNEXE « Construction de 12 logements à Luché »

Conformément au plan de financement prévisionnel, **ce budget s'autofinance**. Il dégage chaque année depuis 2007, un excédent de fonctionnement. Une partie de cet excédent est affecté en investissement pour couvrir le montant du remboursement du capital de la dette.

La dette : l'encours de la dette au 1/01/2017 est de 464 517 € (Emprunt au Crédit foncier de France à taux variable indexé sur le taux du livret A sur 30 ans).

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 85 500 €, en dépenses et en recettes.

Les principales dépenses.

- Achats pour entretien
- Intérêts de la dette
- Reversement d'un excédent au budget général

Les principales recettes :

- Les loyers
- report de fonctionnement (R002) 28 300€

La section de d'investissement devrait s'équilibrer à hauteur de 51 600 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses :

- Le remboursement du capital de la dette
- Travaux (stores.)

Les recettes :

- L'affectation du résultat 25 000 €
- report d'investissement (R001)

la dette

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2017

Budget Construction 12 logements-Luché

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
04002	construction de 12 logements-à Luché	35 367,68	34 817,27	34 273,82	33 737,06	33 206,70	32 682,42	32 163,84	31 650,50	31 141,90	30 637,36
Total budget Construction 12 logements-Luché		35 367,68	34 817,27	34 273,82	33 737,06	33 206,70	32 682,42	32 163,84	31 650,50	31 141,90	30 637,36

BUDGET ANNEXE ZAC BOULBENE ARDEILLES

Ce budget est un budget de type lotissement soumis à TVA.

La dette : l'encours de la dette au 1/01/2017 est de 695 750 €, Emprunt à la CACIB (ex BFT) à taux variable indexé sur le TAM, (taux annuel monétaire) sur 33 ans.

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 720 400€

Les dépenses,

- Ecritures de stock,
- Intérêts de la dette.

Les recettes :

- Ecritures de stock
- Excédent de fonctionnement (R002)

La section d'investissement devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à 713 980 €

Les dépenses : Ecritures de stock, Le remboursement du capital de la dette.

Les recettes : Ecritures de stock, Report d'investissement (R001).

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2017

Budget ZAC Boulbène Ardeilles

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	achat maison laurans	18 230,00	19 540,00	21 038,70	21 878,23	22 749,55	24 850,63	25 927,58	25 930,00	27 250,34	28 371,19
Total budget ZAC Boulbène Ardeilles		18 230,00	19 540,00	21 038,70	21 878,23	22 749,55	24 850,63	25 927,58	25 930,00	27 250,34	28 371,19

V. CONCLUSION

Au-delà de 2017, la baisse des dotations de l'Etat au sein des budgets locaux a de fortes chances de se poursuivre. Mais il reste à connaître l'ampleur de cette érosion et son calendrier selon les choix qui seront faits par le gouvernement et le parlement à l'issue des échéances nationales du printemps. L'absence d'annonces précises à ce stade, comme les incertitudes propres à toute période électorale, créent des aléas non négligeables.

C'est dans ce contexte que la commune de GRISOLLES maintiendra ses efforts sur ses coûts de fonctionnement tout en maintenant un service public de qualité. Ses efforts devront être le fruit d'une réflexion sur la nécessaire adaptation du service public de proximité et de son administration en adéquation avec le projet de vie et ses ressources financières. Cette stratégie lui permettra de continuer à garantir la pérennité des grands équilibres budgétaires, sa capacité d'investissement au bénéfice de projets pour les Grisollais ainsi que l'attractivité de la commune.

LEXIQUE

AC : Attribution de compensation

CA : compte administratif

DRF Dépenses réelles de fonctionnement

RRF Recettes réelles de fonctionnement

DRI Dépenses réelles d'investissement

RRI Recettes réelles d'investissement

CAF brute : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

CAF nette : Epargne brute moins annuité en capital des emprunts.

CRD : capital restant dû

FNGIR : Fonds National de garantie individuelle des ressources,

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

TAFNB : taxe additionnelle au foncier non bâti

TFB : taxe sur le foncier bâti

TFNB : Taxe sur le foncier non bâti

TH : taxe d'habitation

CET : contribution économique territoriale = CFE +CVAE

✓ **CFE** : Cotisation foncière des entreprises,

✓ **CVAE** : Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises.

DCTRP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DGF : dotation globale de fonctionnement

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

DSR : Dotation de Solidarité Rurale,

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal

FCTVA : Fonds de compensation de la TVA

IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

AP/CP : Autorisations de programme / Crédits de paiement

CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

CPS : (dotation de) Compensation de la Part Salaires (Ex TP)

CFL : Comité des finances locales

CIF : Coefficient d'intégration fiscale

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

DGD : Dotation générale de décentralisation

DMTO : Droits de mutation à titre onéreux

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

ERP : Etablissement recevant du Public

FDPTP : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

FPU : Fiscalité professionnelle unique

GFP : Groupement à fiscalité propre

PEDT : Projet Educatif Territorial

PLF : Projet de Loi de Finances

TAP : Temps d'activités péri scolaires

TIPP : Taxe intérieure sur les produits pétroliers

TP : Taxe professionnelle

ZA : Zone artisanale

ZAE : Zone d'activités économiques

PPI programme pluriannuel d'investissement